



S.A. au capital de 4 398 364 Euros
Siège social : 83/85 Bd Vincent Auriol
75013 PARIS
RCS PARIS B 341 267 573

RAPPORT FINANCIER 2010

SOMMAIRE

	Page
1 ATTESTATION DES RESPONSABLES	3
2 COMPTES 2010	4
2.1 Comptes consolidés	4
2.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2010	4
2.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2010	6
2.1.2.1 Bilan	6
2.1.2.2 Etat du résultat global	7
2.1.2.3 Tableau des capitaux propres	8
2.1.2.4 Tableau de flux de trésorerie	9
2.1.2.5 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010	10
2.2 Comptes Sociaux - Exercice 2010	38
2.2.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels - Exercice 2010	39
2.2.2 Bilan de la SA Elixens	41
2.2.3 Comptes de résultat de la SA Elixens	42
2.2.4 Annexe aux comptes annuels de la SA Elixens – Exercice 2010	43
3.RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2011	55

1 ATTESTATION DES RESPONSABLES

A notre connaissance :

- les comptes de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière d'Elixens et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Fait à Paris, le 29 avril 2011

Emmanuel ALVES
Président Directeur Général

Carole ABDELLI
Directrice Générale Déléguée

2. COMPTES 2010

2.1 Comptes consolidés

2.1.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice 2010

« Elixens S.A.

Siège social : 83/85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris

Capital social : € 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **ELIXENS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.4 « Correction d'erreur » de l'annexe.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 3.3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs « disponibles à la vente » consistant en des titres de sociétés cotées en bourse.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans la note ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application et de la pertinence des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Nous avons analysé les hypothèses retenues pour l'élaboration du plan d'affaires sur cinq ans de Floressence dans le cadre du test d'impairment de cette société. Il est difficile d'appréhender les perspectives économiques sur une telle durée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et à Tourrettes sur Loup, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT

Pascal THIBAULT

Olivier TROLLUX

2.1.2 Comptes consolidés - Exercice 2010

2.1.2.1 Bilan

ACTIF en K€	Notes	31/12/2010 net	31/12/2009 net
Ecart d'acquisitions	5.2	1 934	1 362
Autres immobilisations incorporelles	5.1	39	23
Immobilisations corporelles	5.3	6 976	5 800
Autres actifs financiers	5.4	687	905
Actifs d'impôts différés	5.11	344	216
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		9 980	8 306
Stocks	5.5	11 715	9 144
Créances clients et autres débiteurs	5.6	7 981	7 260
Autres actifs financiers	5.7	14 752	8 923
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.8	14 425	22 521
TOTAL ACTIFS COURANTS		48 873	47 848
TOTAL DE L'ACTIF		58 853	56 154
PASSIF en K€			
	Notes	31/12/2010 net	31/12/2009 net
Capital		4 543	4 672
Primes et réserves		36 932	40 566
Reserves de juste valeur des titres AFS	1.3	3 322	1 818
Ecart de conversion		< 241 >	< 302 >
Résultat consolidé du groupe		1 473	< 758 >
Total capitaux propres part du groupe		46 030	45 996
Intérêts hors groupe dans le résultat		< 23 >	< 6 >
Intérêts hors groupe dans les réserves		35	38
Part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres		12	32
TOTAL CAPITAUX PROPRES		46 042	46 028
Passifs financiers non courants	5.12	249	686
Provisions	5.9	1 299	1 259
Passifs d'impôts différés	5.11	1 868	888
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 417	2 833
Passifs financiers courants	5.13	361	296
Dettes fiscales et sociales	5.15	2 536	2 144
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5.14	3 750	3 678
Autres passifs financiers	5.16	2 749	1 174
TOTAL PASSIFS COURANTS		9 395	7 292
TOTAL PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS		12 812	10 125
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		58 853	56 154

2.1.2.2 Etat du résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en K€	Notes	31/12/2010 net	31/12/2009 net
CHIFFRE D'AFFAIRES	7.1	32 110	27 691
Achats consommés		< 16 448 >	< 14 150 >
Charges externes		< 5 948 >	< 5 774 >
Charges de personnel	6.1	< 7 660 >	< 7 551 >
Impôts & Taxes		< 563 >	< 707 >
Dotations aux amortissements		< 468 >	< 529 >
Autres charges opérationnelles	6.2	< 443 >	< 599 >
Autres produits opérationnels	6.3	613	824
RESULTAT OPERATIONNEL		1 193	< 794 >
Produits financiers		696	3 116
Charges financières		< 517 >	< 354 >
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	6.4	180	2 762
Charge d'impôts	6.5	< 76 >	< 291 >
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		1 297	1 677
RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES	6.7	153	< 2 441 >
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 450	< 764 >
Actifs financiers disponibles à la vente		1 505	1 872
Ecart de conversion		61	91
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOTS		1 566	1 963
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		3 016	1 199
RESULTAT GROUPE		1 473	< 758 >
RESULTAT DES MINORITAIRES		< 23 >	< 6 >
RESULTAT GLOBAL GROUPE		3 039	1 205
RESULTAT GLOBAL DES MINORITAIRES		< 23 >	< 6 >
RESULTAT DE BASE PAR ACTION EN €	6.6	0,65	< 0,32 >
RESULTAT DILUE PAR ACTION EN €	6.6	0,65	< 0,32 >

2.1.2.3 Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital social	Réserves consolidées	Réserve de juste valeur des titres AFS	Ecarts de conversion	Actions propres	Résultats de la période	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres présentés au 31/12/08	4 853	49 086	< 54 >	< 395 >	< 2 608 >	< 5 033 >	45 848	95	45 943
Actions auto contrôle	< 181 >	< 1 130 >			126		< 1 185 >		< 1 185 >
Dividendes							-		-
Augmentation/Diminution du capital							-		-
Sortie de périmètre Framaroma		< 30 >					< 30 >	< 44 >	< 74 >
Variation du périmètre Eastaroma		< 22 >					< 22 >	< 10 >	< 32 >
Affectation du résultat		< 5 033 >				5 033	-		-
Ecart de change				93			93	< 2 >	91
Traitement des AFS			1 872				1 872		1 872
Correction d'erreur		177					177		177
Résultat de la période						< 758 >	< 758 >	< 6 >	< 764 >
Capitaux propres présentés au 31/12/09	4 672	43 048	1 818	< 302 >	< 2 482 >	< 758 >	45 995	33	46 028
Actions auto contrôle	< 129 >	< 733 >			< 478 >		< 1 340 >		< 1 340 >
Dividendes		< 1 664 >			-		< 1 664 >		< 1 664 >
Augmentation/Diminution du capital							-		-
Variation du périmètre							-		-
Affectation du résultat		< 758 >				758	-		-
Ecart de change				61			61	2	63
Traitement des AFS			1 504				1 504		1 504
Résultat de la période						1 473	1 473	< 23 >	1 450 >
Capitaux propres présentés au 31/12/10	4 543	39 893	3 322	< 241 >	< 2 960 >	1 473	46 030	12	46 042

2.1.2.4 Etat de trésorerie

EN K€	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 450	< 764 >
Dotations nettes aux amortissements et provisions	714	2 702
Plus ou moins values de cession		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	2 164	1 938
Charge d'impôt différés	< 139 >	< 124 >
Profit lié au carry back		
Coût de l'endettement financier	180	2 762
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	2 205	4 576
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	< 3 294 >	1 197
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	< 1 089 >	5 773
Décassements / Acquisitions d'immobilisations	< 437 >	< 281 >
Encaissements / Cessions d'immobilisations	160	1 276
Acquisitions de titres AFS	< 2 706 >	
Incidence de variation de périmètre	< 1 083 >	< 249 >
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissements	< 4 066 >	746
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	< 1 664 >	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Ecart de conversion sur les fonds propres		
Rachat autocontrôle	< 1 340 >	
Credit vendeur	-	234
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers	249	
Remboursement d'emprunts	< 686 >	< 1 807 >
Remboursement de participation des salariés	< 24 >	< 14 >
Intérêts payés/reçus	< 180 >	< 2 762 >
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	< 3 645 >	< 4 349 >
Incidence des variations des taux de change	< 97 >	269
VARIATION DE TRESORERIE	< 8 898 >	2 438
TRESORERIE A L'OUVERTURE	22 040	19 602
TRESORERIE A LA CLOTURE	13 142	22 040
Découverts bancaires	< 2 >	< 2 >
Factoring	< 1 281 >	< 479 >
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 425	22 521
VARIATION DE TRESORERIE	< 8 898 >	2 438

2.1.2.5 Annexe aux Etats financiers consolidés au 31 décembre 2010 du Groupe Elixens

1. Informations

1.1 Changement de dénomination sociale

Le 1^{er} mars 2011, le groupe Orgasynth a changé de nom pour devenir le groupe Elixens. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier.

Ce changement de nom a été décliné sur plusieurs sociétés du groupe : ainsi depuis le 1^{er} mars 2011 :

- Orgasynth SA a été officiellement rebaptisé Elixens SA
- Orgarôme SAS a vu sa dénomination changer en Elixens France SAS
- Adrian America Inc et Adrian Essential Oils sont devenues respectivement Elixens America Inc et Elixens UK Ltd.
- Les autres filiales, Floressence, Bio Inter, ainsi que les filiales de production Bambao et Eastaroma ont conservé leur nom.

1.2 Faits majeurs de l'exercice clos au 31/12/2010

- **Le 8 mars 2010**, le conseil d'administration d'Elixens SA a décidé de réduire le capital social d'Elixens SA de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune.
- **Le 16 mars 2010**, le groupe Elixens a finalisé l'opération de reprise du pôle Matières premières de Sanoflore annoncée en septembre 2009.
Elixens déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores a confirmé ainsi sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.
Cette opération a porté sur le rachat du fond de commerce lié à l'activité de distillerie, d'herboristerie et de fournitures de matières premières aromatiques naturelles conventionnelles ou Bio de Sanoflore comprenant :
 - le matériel, les machines et équipements nécessaires à l'exploitation,
 - la clientèle attachée au fonds de commerce,
 - les contrats de travail des 6 salariés affectés au fond de commerce,
 - les contrats, engagements, accords et propositions commerciales liés à l'exploitation du fonds de commerce,
 - et les stocks de marchandises.Elixens SA a signé concomitamment avec L'Oréal, cédant de Sanoflore, une convention de partenariat de recherche qui implique l'ensemble des métiers du groupe Elixens : le sourcing et la transformation des matières premières, le parfumage et l'aromatization de certains produits.
- **Le 25 juin 2010**, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a décidé la suppression des droits de vote double
- **Le 16 octobre 2010**, la société Elixens SA a été informée par l'AMF d'une sanction prise à son égard et à l'égard de son président le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société et son président ont depuis interjeté appel de cette décision qu'ils estiment injustifiée. La 1^{ère} audience concernant le recours contre la décision de l'AMF auprès de la Cour d'Appel de Paris aura

lieu en juin 2011. A titre de prudence, les comptes au 31 décembre 2010 intègrent néanmoins une provision de 50K€ correspondant au montant de la sanction encourue par la société.

- Le **6 décembre 2010**, le groupe Elixens a annoncé avoir repris 100% de la société brésilienne BIO INTER, localisée à Sao Paulo et spécialisée depuis 1985 dans le négoce international des compositions parfumées et matières premières aromatiques principalement vers les pays du Mercosur. BIO INTER qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M\$ en 2010 avec un effectif d'une dizaine de personnes, est équipé d'un laboratoire, d'une salle de préparation et d'une surface de stockage.
Déjà présent en Ukraine, aux Comores et en Chine (filiales de production), aux Etats Unis et en Angleterre (filiales de commercialisation), Elixens poursuit ainsi son développement à l'international dans un pays économiquement dynamique de 190 millions d'habitants qui se positionne à la 3^{ème} place mondiale sur le marché des cosmétiques. Les informations relatives aux effets financiers de ce regroupement d'entreprises sont présentées au paragraphe 6.8.
- Le **27 décembre 2010**, la filiale Elixens France SAS, grâce à l'appui de sa maison mère, a remboursé le solde de son plan de continuation avec 2 ans d'avance.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Le **28 février 2011**, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune.

1.4 Correction d'erreur

Les comptes au 31 décembre 2009 présentés en comparatif des états financiers 2010 ont été retraités par rapport aux comptes publiés :

- Le Groupe Elixens avait surestimé le montant de la fiscalité latente liée à la réévaluation des titres AFS au 31 décembre 2009. Les capitaux propres présentés en comparatif du 31 décembre 2010 ont été retraités en conséquence, soit une correction positive de 177 k€ au 31 décembre 2009.
- Le poste « Actifs financiers disponibles à la vente » au sein de l'état du résultat global au 31 décembre 2009, était sous-évalué de 584 k€, notamment en raison de l'omission dans cette catégorie de la réévaluation des titres Rhodia, dépréciés par résultat au 31 décembre 2008. Le montant de la « Réserve de juste valeur des titres AFS » présenté au passif du bilan n'était pas impacté par cette erreur, pas plus que le tableau de variation des capitaux propres.

2. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du groupe Elixens intègrent les comptes d'Elixens S.A. et de ses filiales (« le Groupe ») ainsi que les participations du groupe dans les entreprises associées.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 mars 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale.

- Normes IFRS :

Les états financiers consolidés du groupe Elixens ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Il n'y a pas de différences entre les normes IFRS appliquées par le Groupe Elixens et le référentiel IFRS publié par l'IASB.

2.2 Normes IFRS d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010

Le groupe Elixens a appliqué la norme IFRS 3 révisée –Regroupement d'entreprises- à l'acquisition de Bio Inter.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables au 1^{er} janvier 2010, n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 :

- IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises suite au projet « Business Combinations Phase II »
- IAS 27R – Norme révisée sur la consolidation des filiales suite au projet « Business Combination phase II »
- Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par IASB en mai 2008) : amendement IFRS 5 sur les cessions partielles de titres (résultant de la révision d'IAS 27)
- Améliorations annuelles portées à différentes normes (texte publié par IASB en avril 2009).

2.3 Normes IFRS et interprétations d'application facultative en 2010 ou non encore adoptées par l'Union Européenne

- IAS 24 R – Information relative aux parties liées
- IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers
- IFRS 9 – Instruments financiers
- Amendements IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour la 1^{ère} application des IFRS.
- Amendements IAS 12 – Impôts différés : mode de recouvrement des actifs sous-jacents.
- Amendements IFRIC 14 – Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal
- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres

2.4 Base de préparation des états financiers

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. S'agissant d'estimations, les valeurs réelles constatées ultérieurement pourront être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toute période ultérieure affectée.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les stocks (3.7)
- Les dépréciations d'actifs (3.10)
- Les provisions (3.12)
- Les avantages du personnel (3.13)
- Les impôts différés (3.16)

Les méthodes exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de mise en équivalence.

Le Groupe ne détient plus aucune participation de ce type.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe ne détient aucune participation de ce type.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3.2 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis à la date de clôture en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges à l'étranger sont convertis en euros aux cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Le Groupe Elixens détient à la clôture au 31 décembre 2010, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse. Ces actifs classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39 ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 10 256 k€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2010.

Les plus et moins-values latentes sur ces actifs financiers sont comptabilisées directement en capitaux propres pour leur montant net d'impôt, au sein des « autres éléments du résultat global », sauf lorsque la moins-value latente constatée est analysée comme significative ou durable, auquel cas elle est comptabilisée en résultat de période en tant que dépréciation définitive de l'actif financier.

Le groupe Elixens considère qu'une perte de valeur supérieure à 30% du coût d'entrée des titres constitue une dépréciation significative, et qu'un cours de bourse inférieur au coût d'entrée des titres de manière permanente pendant 12 mois consécutifs constitue une dépréciation prolongée.

Les plus et moins-values latentes constatées au sein des autres éléments du résultat global sont recyclées en résultat lors de la cession de l'investissement.

Au 31 décembre 2010, la variation de valeur des titres AFS constatée en 2010 s'établit à 2 257 k€ (1 505 k€ après impôt). Cette variation a été comptabilisée directement en autres éléments du résultat global.

A la date du 24 mars 2011, la valorisation au cours de bourse des AFS détenus est de 10 744 k€.

3.3.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé.

3.4 Immobilisations incorporelles

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisitions (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales.

Pour les acquisitions intervenues avant le 1^{er} janvier 2010, comptabilisées selon la norme IFRS 3 avant révision, ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle. Lorsqu'il résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Pour les prises de contrôle intervenues postérieurement à cette date, les écarts d'acquisition représentent :

- soit la différence entre le prix payé pour l'acquisition (hors frais directement rattachables à la transaction) et la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle (méthode dite du goodwill partiel),
- soit la différence entre le prix payé pour l'acquisition augmenté de la juste valeur des intérêts minoritaires, et 100% de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, évalués à la date de prise de contrôle (méthode dite du goodwill complet).

Conformément à la norme IFRS 3 révisée applicable obligatoirement à compter de l'exercice 2010, le choix entre la méthode du goodwill partiel et celle du goodwill complet est réalisé acquisition par acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur valeur d'entrée décrite ci-dessus, diminuée du cumul des pertes de valeur.

Ils ne sont pas amortis, mais sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de l'unité génératrice de trésorerie concernée (voir méthode comptable décrite en 3.10). S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

3.5 Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 3.10).

Aucune réévaluation des biens n'a été opérée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement et figurent en immobilisations corporelles, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Amortissements

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

	Amortissement économique	
	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installation agencement des constructions	Linéaire	Entre 5 et 30 ans
Station d'épuration	Linéaire	Entre 15 et 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	Entre 2 et 15 ans
Matériel de transport et de manutention	Linéaire	Entre 3 et 15 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	Entre 3 et 20 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	Entre 10 et 20 ans

3.6 Autres actifs financiers

Ce poste comprend notamment les prêts au personnel, les dépôts de garantie versés et les créances rattachées à des participations non consolidées.

Les dépôts et cautionnements constituent des actifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont par conséquent évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres de participations portent sur des sociétés non cotées dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. Ils sont donc évalués au coût, diminuée des dépréciations rendues nécessaires par la situation des sociétés considérées.

3.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks comprennent :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base du coût qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production.

3.8 Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Puis ces créances sont ensuite évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, et des certificats de dépôts à court terme.

3.10 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisitions et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. Une perte de valeur au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette

UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

En cas de perte de valeur constatée sur un écart d'acquisition, la dépréciation est définitive, et ne peut donc être reprise, même en cas d'amélioration des prévisions d'entrée de trésorerie.

Compte tenu de la structure du groupe, chaque entité juridique représente une UGT.

La valeur d'utilité de l'UGT Floressence a été déterminée par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF) par un actuaire indépendant, sur la base du plan d'affaires établi par le management du Groupe. C'est notamment l'actuaire qui a déterminé le taux d'actualisation retenu pour le calcul de la valeur d'utilité, selon les paramètres détaillés ci-après.

Le plan d'affaires de Floressence a été établi sur une durée de 5 ans à partir du budget 2011 et selon les hypothèses suivantes :

- Croissance du chiffre d'affaires de 4% entre les exercices allant de 2012 à 2015
- La marge d'exploitation a été estimée à 9,5 % du chiffre d'affaires pour le budget 2011 et atteint progressivement 15% en 2015.
- Le besoin en fonds de roulement, environ 24% du chiffre d'affaires sur les 3 derniers exercices, a été maintenu à ce niveau sur la durée du plan d'affaires

Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital (CMPC), correspondant au taux moyen des différentes sources de financement de la société. Ce taux est estimé à 10% tenant compte d'un coût des fonds propres de 11,6% (Taux sans risques 3,3%, Bêta désendetté 0,73%, Bêta réendetté 0,87%, prime de taille 4%) et d'un coût de la dette après impôts de 3,2% (Taux sans risques 3,3%, spread du groupe 1.6%, coût de la dette 4.9%, taux impôts 34,4%). Les moyennes sectorielles retenues pour pondérer ces deux variables sont un taux d'endettement de 22% et un Gearing sectoriel de 28%.

Compte tenu de ces hypothèses, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2010.

Les hypothèses relatives au plan d'affaires de Floressence décrites ci-dessus ont été établies par le management qui les considère comme des objectifs réalistes pour les 5 années à venir. Le remplacement des hypothèses du plan d'affaires par chacune des hypothèses suivantes (chaque hypothèse étant prise séparément), ne conduirait pas à constater un impairment de l'UGT Floressence :

- Fixation du taux d'actualisation à 15%
- Aucune augmentation du chiffre d'affaires entre 2012 et 2015
- Maintien du taux de marge d'exploitation à 9,5% du chiffre d'affaires entre 2011 et 2015 et pour la détermination de la valeur terminale

Au 31/12/2007, les écarts d'acquisition des sociétés Bambao et Framaroma étaient dépréciés à 100 % soit une dépréciation totale de 377 k€. Ces dépréciations ont été maintenues dans les comptes consolidés au 31/12/2010 conformément à IAS 36.

3.11 Capital

Le capital social de la société Elixens S.A. (société mère) est au 31/12/2010 constitué de 2 271 711 actions au prix nominal de 2 euros.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait 221 199 actions de la société soit 9,73% du capital.

3.12 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions comprennent principalement :

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit l'a rendu public. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Elles concernent essentiellement les plans sociaux comprenant les indemnités de licenciement, les charges sociales, le préavis non effectué et la contribution Delalande.

Coûts de destruction de produits

Ils concernent les coûts de destruction des déchets des produits non-conformes suivant les devis des destructeurs.

Litiges produits et litiges avec le personnel

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le Groupe, celui-ci constitue une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

3.13 Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

L'obligation nette du groupe aux titres de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime si nécessaire. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de transition aux IFRS, ont été comptabilisés.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004 pour déterminer l'obligation du groupe au titre d'un régime, la fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10 % du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans l'état du résultat global, au sein des charges de personnel, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime. Dans le cas contraire, les écarts actuariels ne sont pas comptabilisés (Application de la méthode dite du « corridor » prévue par la norme IAS 19).

En cas de modification des avantages consentis aux salariés du Groupe dans le cadre d'un régime à prestations définies, la variation de l'engagement qui en résulte est qualifiée de « coût des services passés »,

et est comptabilisée en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle d'acquisition des droits par les membres du personnel bénéficiant du régime (correspondant généralement à la durée de vie active résiduelle).

Autres avantages à long terme

▪ **D.I.F. (Droit Individuel à la Formation)**

Compte tenu de l'accord de branche de l'industrie chimique, le D.I.F. est applicable à partir du 1er janvier 2005.

L'évaluation de la charge relative au D.I.F. a été faite compte tenu des hypothèses suivantes :

- Nombre d'heures allouées par exercice = 20 heures après un an d'ancienneté
- Formations suivies exclusivement durant les heures de travail. En conséquence, le coût est égal au coût du maintien du salaire, charges comprises
- Taux attendu de déchéance des droits = 50%
- Les coûts associés directement à l'organisation des stages de formation n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation du D.I.F.

▪ **Médailles du travail**

La convention collective ne prévoit pas l'attribution de médailles du travail, et les sociétés membres du périmètre de consolidation n'ont aucun usage en la matière.

▪ **Paiements fondés sur des actions**

La société n'a pas mis en œuvre de plans de paiement sur base d'actions.

3.14 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

3.15 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans l'état du résultat global lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

3.16 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales à l'exception notamment des écarts d'acquisition. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une même entité fiscale ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

3.17 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Le groupe Elixens travaille actuellement sur un seul secteur Arômes et Parfums depuis le 13 juillet 2007, date à laquelle il a cédé les secteurs de chimie fine et colorants

Elixens SA a 2 UGT principales : Floressence et Elixens France SAS pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles. Toutefois, ces 2 UGT sont regroupées en un secteur opérationnel unique dans la mesure où elles présentent des caractéristiques économiques similaires :

- nature des produits,
- nature des procédés de fabrication,
- catégorie des clients auxquels sont destinés les produits,
- méthode utilisée pour distribuer les produits.

Seule la sectorisation géographique a été retenue.

3.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Elixens SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société, à savoir 2 050 512 actions au 31 décembre 2010.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société Elixens SA, retraité des incidences sur le résultat de la conversion des instruments dilutifs en circulation, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, majoré de toutes les actions potentiellement dilutives résultant d'instruments dilutifs émis par la société. La société n'a pas émis à ce jour d'instruments dilutifs.

3.19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Tout actif non courant, ou tout groupe d'actifs incluant des actifs non courants, ayant fait l'objet avant la date de clôture, d'une décision de cession, est classé au bilan consolidé dans les rubriques « actifs détenus en vue de la vente » ou « passifs détenus en vue de la vente » (pour les passifs associés à un groupe d'actifs destiné à être cédé). Immédiatement avant le classement de l'actif comme détenu en vue de la vente, les actifs concernés sont évalués selon les normes qui leur sont applicables et éventuellement dépréciés en application de ces normes. Ensuite, lors du classement comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable, résultant de l'étape précédente et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Une activité classée en tant qu'activité abandonnée est présentée, pour son résultat net d'impôt sur une ligne distincte sur l'état du résultat global, et ce pour toute la durée de tous les exercices présentés dans l'état du résultat global.

3.20 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du Groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2010 :

En K€	CA 2010	CA 2009
Client 1	1 344	1 032
Client 2	815	940
Client 3	793	864

En 2010, le 1^{er} client a donc représenté 4,19 % du chiffre d'affaires consolidé (et 3,73% du chiffre d'affaires consolidé total 2009).

Avec un délai moyen de règlement de 80 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 462 K€ soit 1,4% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1,8% du chiffre d'affaires consolidé)

Le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

En K€	2010	2009
Non échues	5 390	4 849
Echues depuis 30 jours au plus	1 341	675
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	204	491
Echues depuis plus de 45 jours et à moins d'un an	507	777
Echues de plus 1 an	2 093	1 872

Compte tenu de la clientèle internationale du Groupe, les délais de paiement ne sont pas strictement respectés. Les créances échues depuis moins d'un an ont été revues individuellement, et l'appréciation par le management du risque de non-recouvrement n'a pas conduit à enregistrer de dépréciation sur ces créances.

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2010 ne concerne donc que des créances échues depuis plus de 12 mois. Elle s'est élevée à 511 K€ soit 1,6% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2010. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des dernières années s'élèvent à 1 555 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

3.20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées aux paragraphes 5.13 et 5.14.

Concernant la filiale en plan de continuation, Elixens France SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans ont été respectés et ont démontré sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes. En décembre 2010, Elixens France a remboursé intégralement et par anticipation avec 2 ans d'avance le solde de son plan de continuation.

En mai 2009, le Groupe a remboursé entièrement l'emprunt à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe.

A la date du 31/12/2010, la trésorerie globale du groupe représente 14,4 M€.

Sur ce montant, 9,3 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient également des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 10,3 M€ au 31 décembre 2010.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

3.20.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

- Risques matières premières

Compte tenu de la diversité de nos matières premières (plus de 800 références), de la diversité des origines géographiques de ces produits achetés dans le monde entier, nous considérons qu'il n'y a pas de risques spécifiques liés aux matières premières que nous commercialisons ou que nous achetons pour nos besoins propres. Celles-ci sont soumises aux aléas qui peuvent toucher tous les produits agricoles tels que le climat, les maladies, les guerres ou les abandons de culture au profit d'activités plus lucratives.

Cependant, l'année 2010, quoique marquée par une certaine reprise de la demande mondiale, a cumulé l'ensemble de ces phénomènes conduisant à de véritables pénuries de matières premières :

- Les événements naturels ont été particulièrement nombreux : sécheresse suivie d'inondations en Chine, sécheresse et incendies en Russie, inondations au Pakistan, gel en Floride, sécheresse au Brésil, tremblement de terre en Indonésie... Ils ont compromis sévèrement la disponibilité de nombreux produits sur le marché ;
- La hausse de la demande intérieure dans les pays en forte croissance (Chine, Inde, Brésil) se poursuit et se traduit par une réduction des exportations et par une hausse des prix ;
- Des poussées inflationnistes, particulièrement en Chine, dues à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, de l'énergie, des taxes, renchérissent significativement les coûts des matières qui y sont produites ;
- Des activités plus lucratives comme le bâtiment ou le tourisme viennent, de plus en plus, concurrencer des productions traditionnelles et conduisent à une perte de main d'œuvre et l'abandon de certaines cultures ou cueillettes.

Ainsi, sur la base du top 20 des matières premières naturelles achetées en 2010 (et qui représentent 40% du total des achats de matières premières naturelles) la hausse des coûts d'approvisionnements était environ de 7% par rapport à 2009.

Cette situation exceptionnelle a engendré des tensions haussières sur les prix des matières, tendance qui se confirme pour 2011. Le groupe sera contraint de répercuter ces hausses sur ses produits finis, le but étant au moins de maintenir les marges brutes en valeur. Ces facteurs nous engagent à la prudence sur l'évolution du volume d'activité et des marges de l'année 2011.

- Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Groupe (€). La monnaie dans laquelle ces transactions sont essentiellement libellées est l'USD.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 5 % et 7 % du chiffre d'affaires. Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt. Les emprunts qui figuraient au bilan ont été remboursés en 2009.

- Risque actions

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 10 256 K€ au 31/12/2010. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel actuel.

A la date du 31 décembre 2010, la société détenait 221 199 actions autocontrôle soit 9,73% du capital social de la société, représentant une valeur nette de 2 812K€.

3.20.4 Risques environnementaux

Les sociétés du périmètre activité poursuivie n'ont pas fait l'objet d'une évaluation des risques environnementaux

Les sites du groupe Elixens sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

Les huiles essentielles peuvent présenter des risques pour l'environnement en terme de :

- dangerosité avec un classement en « très toxiques » (R50/53) ou « toxiques » (R51/52) envers les organismes aquatiques. Ces risques sont intégrés dans notre autorisation préfectorale entraînant des contraintes de stockage (mise en rétention et limitation des quantités conformément à la nomenclature des installations classées)
- inflammabilité car la plupart des huiles essentielles contiennent des terpènes et du linalol.

Certaines huiles essentielles contiennent également des allergènes (liste réglementaire de 26 allergènes) qui oblige à la mise en place de dispositifs de protection collective pour protéger les salariés (travail sous hotte aspirante, étiquetage...). Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des opportunités : ainsi Elixens France a mis au point des procédés afin d'éliminer certains allergènes de ses huiles essentielles (huiles essentielles « allergènes light ») qu'elle commercialise.

3.20.5 Autres risques

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants qui s'est éteinte au 31/12/2010.

3.20.6 Gestion du capital

La politique du Groupe vise à maintenir un actionnariat stable et une structure financière solide.

4. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Liste des sociétés consolidées :

Sociétés	Siège social	n° SIREN	Méthode de consolidation	% d'intérêts
ELIXENS SA	83-85 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ELIXENS France SAS	66 avenue du Château Z.I. du Vert Galant 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	IG	100,00%
ELIXENS UK LTD	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	100,00%
ELIXENS AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
BAMBAO	Bambao ANJOUEN (Comores)		IG	100,00%
FLORESSENCE SAS	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	335 171 989	IG	100,00%
S.C.I. DU LAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 St Cezaire/ Siagne	394 942 700	IG	100,00%
FLORESSENCE SHANGHAI	1269 Jinhu road Jinhu EPZ Pudong 201206 SHANGHAI CHINE		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	40A rue Stepovaja Village Kalaglia District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE		IG	71,94%
BIO-INTER INDUSTRIAL E COMERCIAL LT	Rua Gustavo da Silveira, 1041 Vl. Sta. Catarina São Paulo -BRESIL		IG	100,00%

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

NC : non consolidé

Variation de périmètre

La filiale Bio Inter est entrée dans le périmètre au 1^{er} novembre 2010.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Comparabilité des comptes

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été présentés par comparaison à ceux au 31 décembre 2009. Les comptes au 31 décembre 2009 ont été retraités pour tenir compte des corrections d'erreurs décrites au § 1.4.

5. Notes sur le bilan consolidé

5.1 Autres Immobilisations incorporelles

En K€	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Valeur brute au 31 décembre 2008	597	168	429
Mouvement de Périmètre	-		
Augmentations	26	25	1
Diminutions	-		
Valeur brute au 31 décembre 2009	623	193	430
Mouvement de Périmètre	2	2	0
Augmentations	36		36
Diminutions	0		0
Valeur brute au 31 décembre 2010	661	195	466

En K€	Total (a) + (b)	Concessions brevets et licences (a)	Autres immobilisations incorporelles (b)
Amortissements au 31 décembre 2008	482	146	336
Modification	-		
Augmentations	119	25	94
Diminutions	< 1 >		< 1 >
Amortissements au 31 décembre 2009	600	171	429
Modification	-		-
Augmentations	22	20	2
Diminutions	< 0 >		< 0 >
Amortissements au 31 décembre 2010	622	191	430

5.2 Ecart d'acquisition

En K€	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciation
Bambao	-	49	< 49 >
Floressence	1 362	3 607	< 2 245 >
Valeur au 31 décembre 2009	1 362	3 656	< 2 295 >
Modification			
Augmentations Bio Inter	572	572	-
Diminutions	-		
Valeur au 31 décembre 2010	1 935	4 229	< 2 295 >

(1) Mouvements des écarts d'acquisitions 2010

Libellés	Montant brut au 01/01/10	Modification de périmètre	Augmentation	Diminution	Montant brut au 31/12/10
Floressence	3 607				3 607
Bambao	49				49
Bio Inter	0	572			572
Total	3 656	572	-	-	4 228

Libellés	Provision au 01/01/10	Modification	Dotation	Reprise	Montant brut au 31/12/10
Floressence	2 246				2 246
Bambao	49				49
Total	2 295	-	-	-	2 295

5.3 Immobilisations corporelles

En K€	Total	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Matériel & outillage industriels	Autres immob. corporelles	Immob. Corporelles en cours	Avances & acomptes
Valeur brute au 31 décembre 2008	10 534	2 195	3 199	2 218	2 797	98	25
Mouvement de Périmètre	< 11 >				< 11 >		
Augmentations	575		171	25	91	288	
Diminutions	< 329 >					< 304 >	< 25 >
Autres mouvements	105		177		< 72 >		
Valeur brute au 31 décembre 2009	10 873	2 195	3 548	2 243	2 804	81	-
Mouvement de Périmètre	1 233	721	492	5	9	-	6
Augmentations	243		66	29	130	6	12
Diminutions	< 107 >		< 94 >		< 13 >		
Autres mouvements	183		83		100		
Valeur brute au 31 décembre 2010	12 425	2 916	4 095	2 277	3 030	87	18

En K€	Total	Terrains	Constructions	Inst. Techn. Materiel & outillage industriels	Autres immobilisations corporelles
Amortissements au 31 décembre 2008	4 672	12	1 311	1 860	1 489
Modification	< 7 >				< 7 >
Augmentations	410	6	150	80	173
Diminutions	-				
Autres mouvements	< 2 >				< 2 >
Amortissements au 31 décembre 2009	5 073	19	1 462	1 940	1 653
Augmentations	446	6	163	76	201
Diminutions	< 107 >		< 94 >		< 13 >
Autres mouvements	37				37
Amortissements au 31 décembre 2010	5 449	25	1 531	2 016	1 879

Il n'y a pas eu de dépréciation enregistrée au titre des actifs corporels en 2010.

5.4 Autres actifs financiers non courants

	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Valeur brute au 31 décembre 2008	3 342	349	153	2 593	247
Mouvement de Périmètre	187	287	< 100 >		
Augmentations	277	20	22	234	
Diminutions	< 143 >				< 143 >
Valeur brute au 31 décembre 2009	3 663	657	75	2 827	104
Mouvement de Périmètre	5				5
Augmentations	158	2		28	128
Diminutions	< 160 >		< 19 >	< 23 >	< 118 >
Valeur brute au 31 décembre 2010	3 665	659	56	2 832	119

En K€	Total	Titres non consolidés	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières
Dépreciation au 31 décembre 2008	88	35	52	0	0
Mouvement de périmètre	436	436			
Dotations	2 234			2 234	
Reprises	-				
dépreciation au 31 décembre 2009	2 758	471	52	2 234	0
Dotations	221			221	
Reprises	-				
Dépreciation au 31 décembre 2010	2 979	471	52	2 455	0

En K€	Fraction du capital détenu	Valeur des titres détenus 2010		Valeur des titres détenus 2009	
		Brut	Net	Brut	Net
Sociétés					
Florussine	25,00%	6	6	6	6
Fontarome Suisse	100,00%	35		35	
Sci la Peupleraie	50,00%	144	144	144	144
Divers autres titres		37	37	35	35
Framaroma	51,00%	436		436	
Total		659	188	657	185

5.5 Stocks

En K€	Stocks au 31 décembre 2010			Stocks au 31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Matières Premières	9 049	1 075	7 974	7 084	784	6 300
Produits Finis	1 539	-	1 539	1 405	6	1 399
Marchandises	2 203		2 203	1 445		1 445
Total	12 791	1 075	11 716	9 934	790	9 144

(1) Total valeurs brutes 2010 : dont stocks Bio Inter 354 K€

5.6 Créances clients et autres débiteurs

En K€	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Créances à moins d'un an	7 555		7 555	6 792	0	6 791
Créances à plus d'un an	1 981	1 555	426	1 872	1 403	469
TOTAL	9 536	1 555	7 981	8 664	1 403	7 260

Le détail des créances clients par échéance est présenté en note 5.18.1 sur le risque de crédit.

5.7 Autres actifs financiers courants

En K€	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes
Avances & acomptes versés	979		979	1 040		1 040
Créances sociales	33		33	26		26
Créances fiscales	840		840	775		775
Comptes courants débiteurs	6 817	5 634	1 183	6 613	5 634	979
Débiteurs divers	1 510	231	1 279	911	231	680
Charges constatées d'avance	181		181	130		130
Titres AFS	10 256		10 256	5 293		5 293
Total	20 617	5 865	14 752	14 789	5 865	8 923

Les comptes courants débiteurs concernent essentiellement Orgachim, en liquidation et donc non consolidée par Elixens.

En K€	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur d'entrée	5 884	3 177
+ ou - value latente	4 372	2 116
JUSTE VALEUR DES AFS	10 256	5 293
Dépréciation par résultat		
Juste valeur par capitaux propres	4 373	2 197
Impôts différés constatés	< 1 458 >	< 732 >

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	Situation au 31/12/10	Situation au 31/12/09
Valeurs mobilières de placements	9 392	18 938
Comptes bancaires (1)	5 033	3 583
Total	14 425	22 521

(1) dont comptes bancaires Bio Inter 238 K€

5.9 Provisions

Libellés (en K€)	Montant au 01/01/10	Modification	Dotations	Reprises 2010		Montant au 31/12/10
				Utilisées	Non utilisées	
Provision pour litige avec le personnel	346		16		96	266
Provision pour Garantie de Passif	0					0
Provisions pour pensions	548	24	85	20		636
Provisions pour risques client	200					200
Provisions pour D.I.F.	100		49			148
Autres provisions	66		50		68	48
Total	1 259	24	200	20	164	1 299

Passif éventuel :

En date du 11 mai 2010, le Tribunal administratif de Nice a annulé la décision du Ministre ainsi que celle de l'Inspection du travail concernant l'autorisation de licencier plusieurs salariés protégés de la société Adrian Industries, devenue Elixens France SAS. Ces salariés avaient été licenciés en 2006.

La société Elixens France SAS a décidé d'interjeter appel de cette décision.

Si la décision du Tribunal administratif venait à être confirmée, les salariés concernés pourraient intenter une action en réparation auprès des Prud'hommes.

Le management a considéré que dans l'éventualité d'une saisine par les salariés, le motif économique des licenciements et les efforts de reclassement opérés par la société peuvent être démontrés.

Compte tenu des incertitudes relatives à la confirmation en appel de la décision du Tribunal administratif, et des arguments solides de la société dans la double hypothèse de cette confirmation et d'une action des salariés devant les Prud'hommes, le management a considéré qu'il s'agissait là d'un passif éventuel, selon les conditions définies par la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Ainsi, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du groupe Elixens au 31 décembre 2010.

5.10 Avantages du personnel (avantages postérieurs à l'emploi)

Les avantages du personnel correspondent aux indemnités de départ en retraite pour les entités françaises du Groupe, selon la convention collective nationale « Chimie : Industries Chimiques ».

Montant reconnu au bilan au 1er janvier	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actualisée de l'obligation au 1er janvier	562	449
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	33
Coût financier	32	26
Pertes (gains) actuarielles	10	2
Autres (net transfert (entrées/sorties de périmètre)	30	86
Prestations payées	47	30
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	634	562
Valeur actualisée de l'obligation	634	562
Gains (pertes) actuariels non reconnus	61	73
Coût des services passés non reconnus	82	88
Passif net reconnu au bilan	612	548
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	33
Coût financier	32	26
Rendement attendu des actifs du régime	6	1
Pertes (gains) actuarielles reconnues	3	4
Effet des réductions / liquidations	-	-
Charge comptabilisée	82	56
	Hypothèses actuarielles	
Taux d'actualisation au 31 décembre	4,75%	5,00%
Taux d'augmentation future des salaires au 31 décembre	2,50%	2,50%
Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%
Passif net au 1er janvier	548	521
Charge comptabilisée	64	27
Passif net au 31 décembre	612	548

La charge comptabilisée au titre des avantages du personnel est comptabilisée intégralement dans le poste « Charges de personnel ».

5.11 Impôts différés

En K€	2010						2009					
	à l'ouverture	Mouvements de périmètre	résultats	retraitement des titres AFS	autres mouvements	à la clôture	à l'ouverture	résultats	retraitement des titres AFS	autres mouvements	à la clôture	
Impôts différés Actifs	216		128			344	189	27			216	
Impôts différés Passifs	< 888 >	< 205 >	11	< 752 >	< 34 >	< 1 868 >	< 225 >	97	< 705 >	< 55 >	< 888 >	
Total	< 672 >	< 205 >	139	< 752 >	< 34 >	< 1 524 >	< 36 >	124	< 705 >	< 55 >	< 672 >	

5.12 Autres passifs financiers non courants

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers à plus d'un an		
Emprunts bancaires	-	-
Emprunts & dettes financières diverses (1)	249	1
Autres passifs non courants		685
TOTAL	249	686

Tous les passifs financiers non courant sont à plus d'un an et à moins de cinq ans.

5.13 Autres passifs financiers courants

Tous les passifs financiers courants sont à moins d'un an

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Passif financier à court terme		
Emprunts bancaires		10
Emprunts en crédit bail		
Découverts bancaires	2	2
Emprunts & dettes financières diverses	358	40
Total	361	296

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts & dettes financières diverses (1)		
Participation des salariés	12	17
Total ICNE	4	5
Dettes sur achats titres de participation BIO INTER	340	
Divers	2	18
Total	358	40

5.14 Dettes fournisseurs et autres crédateurs

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs & comptes rattachés		
Fournisseurs d'Exploitation	3 750	3 678
Fournisseurs d'Immobilisation		
Total	3 750	3 678

5.15 Dettes fiscales et sociales

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	1 288	1 447
Dettes fiscales	1 248	697
Total	2 536	2 144

5.16 Autres passifs financiers

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Autres dettes		
Avances & Acomptes recus	464	89
Comptes courants créditeurs	186	63
Dettes diverses (1)	2 099	1 022
Total	2 749	1 174

EN K€	31/12/2010	31/12/2009
(1) Dettes diverses		
Factoring	1 281	479
Commissionnaires et mandataires	735	518
Autres dettes diverses	83	25
Total	2 099	1 022

5.17 Echancier Passif Financier

EN K€	2010				2009			
	Total 2010	- 1an	de 1 an à 5ans	plus de 5 ans	Total 2009	- 1an	de 1 an à 5ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires	-	-	-	-	10	10	-	-
Decouvert bancaires	2	2	-	-	2	2	-	-
Emprunts & dettes financières diverses	607	358	249	-	41	40	1	-
Plan de continuation Adrian RJ	-	-	-	-	929	244	685	-
	610	361	249	-	982	296	686	-

6. Notes sur l'état du résultat global

6.1 Charges de personnel

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Rémunération du personnel	5 315	5 323
Charges sociales	2 273	2 228
Participation des salariés	72	-
Total	7 660	7 551

6.2 Autres charges opérationnelles

En K€	31/12/2010	31/12/2009
VNC éléments actifs cédées		
Charges diverses	< 316 >	< 87 >
Provisions diverses	< 128 >	< 512 >
Total	< 443 >	< 599 >

6.3 Autres produits opérationnels

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers	613	619
Reprise provisions diverses		205
Total	613	824

6.4 Résultat financier

En K€	2010	2009
Produits financiers	696	3 116
Gains de change	412	234
Produits nets s/ cessions Vmp	270	2 756
Autres produits financiers divers	14	126
Charges financières	< 517 >	< 354 >
Pertes de change	< 178 >	< 179 >
Dotations aux provisions financières	< 222 >	< 59 >
Perte de valeur des AFS		
Charges financières sur credit bail	-	-
Intérêts & charges financiers	< 117 >	< 116 >
Coût de l'endettement financier net	180	2 762

6.4 Charges d'impôt

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Impôts sur les bénéfices	< 215 >	< 38 >
Impôts différés	139	< 253 >
Total	< 76 >	< 291 >

En K€	31/12/2010
Résultat net	1 450
Charge d'impôt des activités poursuivies	76
Charge d'impôt des activités abandonnées	
Résultat avant impôts	1 526
Taux d'IS théorique	33,33%
Impôt théorique	508

Retraitements	Base	Impôt
- Charges non déductibles	219	73
- Dépréciation du crédit vendeur (MVLIT)	28	9
- Effet de l'intégration fiscale (déficit Orgachim acquis au groupe)	< 676 >	< 225 >
- Report de déficit non activé en Ida	< 427 >	< 142 >
Impôt recalculé		223
Différentiels de taux sociétés étrangères		< 147 >
Charge d'impôt au compte de résultat		76

6.6 Résultat net par action

	2010	2009
Nombre d'actions	2 271 711	2 335 984
Nombre d'actions corrigé	2 271 711	2 335 984
Résultat net (en K€)	1 473	< 758 >
Résultat net par actions en €	0,65	< 0,32 >
Résultat dilué par actions en €	0,65	< 0,32 >

Le groupe Elixens n'a pas émis d'instrument dilutif en circulation.

6.7 Résultat des activités cédées

Le résultat de 153 K€ des activités cédées correspond au remboursement par Axyntis (acquéreur en 2007 de l'activité Chimie fine et colorants) en 2010 d'un trop perçu sur la garantie de passif versée par le Groupe en 2009.

6.8 Information sur le regroupement d'entreprises (Bio Inter)

Les effets de l'acquisition de Bio Inter sur les états financiers du groupe Elixens ont été les suivants :

K€	
Prix payé pour l'acquisition	1 083
Eléments d'actifs et de passifs acquis	511
Goodwill	572

L'intégralité du prix d'acquisition a été réglée en trésorerie. Le contrat d'acquisition ne prévoit aucun complément de prix. Entre son acquisition et le 31 décembre 2010, Bio Inter a contribué au chiffre d'affaires consolidé d'Elixens à hauteur de 397 K€. Elle a généré une perte de 13 K€ intégrée dans le résultat consolidé d'Elixens.

Si la société Bio Inter avait été acquise au 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaire du groupe Elixens pour l'exercice 2010 se serait élevé à 33 653 K€ et son résultat net à 1 338 K€.

7. Information sectorielle

La ventilation par secteur d'activité est celle présentée au bilan et dans l'état du résultat global, dans la mesure où Elixens intervient sur un secteur d'activité unique.

La ventilation par secteur géographique est la suivante :

7.1 Chiffre d'affaires :

CA (K€)	France	Autres	Total
Total 2010	11 762	20 349	32 110
Total 2009	10 335	17 356	27 691

7.2 Valeur comptable des actifs sectoriels :

CA (K€)	France	Autres	Total
Total 2010	21 557	37 296	58 853
Total 2009	22 222	33 932	56 154

7.3 Investissements sectoriels :

CA (K€)	France	Autres	Total
Total 2010	102	177	279
Total 2009	105	176	281

7.4 Résultats opérationnels sectoriels :

	France	Autres	TOTAL
Total 2010	< 344 >	1 537	1 193
Total 2009	< 510 >	< 284 >	< 794 >

8. Autres informations

8.1 Effectifs du Groupe au 31/12/2010

	2010	2009
Cadres	44	45
Agents de maîtrise	40	38
Ouvriers- Employés	122	112
Total	206	195

8.2 Honoraires des commissaires aux comptes :

AUDIT (K€)	MAZARS	MISSION AUDIT
Commissariat aux comptes et certifications des comptes annuels et consolidés	111	21
Missions accessoires		
Total	111	21

8.3 Transactions avec les parties liées

8.3.1 Opération avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité. Les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance, du comité exécutif doivent donc notamment faire partie du périmètre des parties liées.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants et qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit ainsi :

En K€	2010	2009
Avantages à court terme	486	473
Cotisations patronales	195	187
Total	681	660

A la date du 31 décembre 2010, les administrateurs de la société détenaient directement ou indirectement 89,2 % des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités.

Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice.

Les termes et les conditions de ces transactions n'ont pas été plus favorables que les conditions de marché (Achats et ventes de biens et services, location de locaux) ;

Ces entités et les transactions effectuées avec le Groupe sont :

- La SCI CERCOLAS qui a facturé des loyers de bâtiments à Elixens France SAS pour un montant de 394 K€.
- La SAS EGNO détenue par la SARL YRIEL laquelle détient 49.86% des droits de vote exerçables d'Elixens SA qui a effectué des ventes de matières premières aromatiques de synthèse à Elixens France SAS pour un montant de 168K€.

8.3.2 Opérations avec les filiales

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats/ventes de biens ou services
- Management fees
- Location de locaux
- Comptes courants
- Pool bancaire

8.4 Sortie de groupe (intégration fiscale)

Conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si la sortie du Groupe d'une ou des filiales est due à :

- leur éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- la dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

8.5 Engagements hors bilan

Néant

2.2 Comptes sociaux

2.2.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice 2010

« Elixens S.A.

Siège social : 83/85 Boulevard Vincent Auriol – 75013 Paris

Capital social : €. 4 398 364

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme ELIXENS (ex-Orgasynt), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2.- Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La note 1.1. de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Mont-Saint-Aignan et à Tourrettes sur Loup, le 28 avril 2011

Les commissaires aux comptes

MAZARS

MISSION AUDIT

Pascal THIBAUT

Olivier TROLLUX

2.2.2 Comptes sociaux - Exercice 2010

2.2.2.1 Bilan

Actif	Exercice au 31/12/10			Exercice au 31/12/09	Passif	Exercice au 31/12/10	Exercice au 31/12/09
	Brut	Amort. Provision	Net				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Logiciels	66 040	66 040	-	11 752	CAPITAL	4 543 422	4 671 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Primes de fusion et d'apport	8 166 032	8 166 032
Constructions	157 002	21 483	135 519	87 984	Reserve Légale	485 271	485 271
Matériel de bureau et informatique-Inst. Tech.	174 319	111 665	62 654	32 513	Autres réserves	27 919 774	34 249 808
Immobilisations en cours	-	-	-	-	Report à nouveau	-	< 2 272 410 >
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					RESULTAT DE L'EXERCICE	285 433	< 1 659 865 >
Titres de participation	30 313 562	17 763 884	12 549 678	11 507 149			
Créances sur participation	641 885		641 885	619 408			
Prêts	3 206 053	2 454 758	751 295	321 000			
Autres Immobilisations Financières	2 991 800	148 831	2 842 969	2 234 375			
TOTAL I	37 550 661	20 566 660	16 984 001	14 814 181	TOTAL I	41 399 932	43 640 804
<u>ACTIF CIRCULANT</u>					Provisions pour risques	52 865	17 391
AVANCES & ACPTE S/COMMANDES	825		825		TOTAL II	52 865	17 391
AUTRES CREANCES					<u>DETTES</u>		
Clients & comptes rattachés	3 761 083	2 097 313	1 663 770	1 057 007	Dettes financières		
Autres créances	15 743 377	6 376 196	9 367 181	7 217 010	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	15 275 726	73 950	15 201 776	22 114 338	Emprunts et dettes financières diverses	709 358	120 000
DISPONIBILITES	237 892		237 892	175 237	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	222 601	566 644
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63 275		63 275	41 993	Dettes fiscales & sociales	1 086 417	1 091 254
TOTAL II	35 082 179	8 547 459	26 534 719	30 605 584	Autres dettes	-	-
Ecart de conversion actif	2 865		2 865	17 391	TOTAL III	2 018 376	1 777 899
TOTAL III	2 865		2 865	17 391	Ecarts de conversion passif	50 413	1 061
TOTAL GENERAL (I + II + III)	72 635 703	29 114 118	43 521 585	45 437 154	TOTAL IV	50 413	1 061
					TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	43 521 585	45 437 154

2.2.2.2 Compte de résultats

En €	Exercice au 31/12/10	Exercice au 31/12/09	En €	Exercice au 31/12/10	Exercice au 31/12/09
			Bénéfice attribué ou perte transférée III Perte supportée ou bénéfice transféré IV		-
Produits d'exploitation			Produits financiers		
Prestations de service	2 382 692	1 886 925	Produits financiers de participation	98 163	110 733
Production vendue			Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.	71 825	313 200
			Intérêts et produits assimilés	34 639	142 591
			Produits nets sur cessions de V.M.P.	149 121	2 176 052
			Différences positives de change	156 952	-
			Reprise de prov. et transfert de charges financières	573 453	1 501 699
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 382 692	1 886 925	TOTAL V	1 084 154	4 244 274
Subvention d'exploitation	7 972	9 420	Charges financières		
Autres produits	272 065	474 734	Dotations aux provisions pertes et charges		
Transfert de charges d'exploitation			Dotations aux provisions sur Immo.financieres & comptes courants	503 577	4 685 547
Reprise de provisions sur actif circulant		416 817	Intérêts et charges assimilées		11
			Différences négatives de change	26 272	31
			TOTAL VI	529 849	4 685 589
			2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	554 305	< 441 315 >
			3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	< 142 294 >	< 1 098 762 >
TOTAL I	2 662 728	2 787 896	Produits exceptionnels		
Charges d'exploitation			Sur opérations de gestion	182 784	
Autres achats et charges externes	1 273 804	1 476 511	Sur opérations en capital	600	-
Impôts, taxes et versements assimilés	68 712	104 529	Reprise sur provisions		545 428
Salaires et traitements	1 352 473	1 278 937	TOTAL VII	183 384	545 428
Charges sociales	607 028	526 217	Charges exceptionnelles		
Dotations aux amort.et provisions :			Sur opérations de gestion	41 289	15 475
- Dotation aux amortissements	40 395	21 345	Sur opérations en capital		1 127 491
- Dotation aux provisions		-	Dotations aux amortissements		
Autres charges	16 915	37 803	Dotations aux provisions	50 000	
			TOTAL VIII	91 289	1 142 966
			4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	92 095	< 597 538 >
			PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)		
TOTAL II	3 359 327	3 445 343	IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	< 335 632 >	< 36 435 >
			TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	3 930 267	7 577 599
			TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 644 834	9 237 463
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	< 696 599 >	< 657 447 >	B E N E F I C E	285 433	< 1 659 865 >

2.2.2.3 Annexe aux comptes sociaux 2010

1 Principe comptable, méthode d'évaluation et faits caractéristiques

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

■ **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

■ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ **Actions propres**

Le montant brut correspond à la valeur d'achat. Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

■ **Valeurs mobilières de placement**

Au 31 décembre 2010, les valeurs mobilières de placement sont :

- des certificats de dépôt négociables et sont valorisées à leur cours d'acquisition
- des actions et sont valorisées au cours moyen du mois de décembre. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût d'acquisition est supérieur au cours moyen de décembre

1.2 Evènements principaux de l'exercice

- Le **8 mars 2010**, le conseil d'administration d'Elixens SA a décidé de réduire le capital social d'Elixens SA de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en autocontrôle de 2€ de nominal chacune.
- Le **25 juin 2010**, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a décidé la suppression des droits de vote double.

- Le **16 octobre 2010**, la société Elixens SA a été informée par l'AMF d'une sanction prise à son égard le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société a depuis interjeté appel de cette décision qu'elle estime injustifiée.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

- Le **6 janvier 2011**, les actionnaires d'Orgasynth SA ont voté l'adoption d'une nouvelle dénomination sociale. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier : ainsi le **1^{er} mars 2011**, Orgasynth SA a été officiellement rebaptisé **Elixens SA**.
- Le 28 février 2011, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune.

2 Détail des postes du bilan

2.1 Mouvements de l'exercice des immobilisations

EN K€	Valeur Brute au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2010
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Logiciels	66			66
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions	102			102
Agencements des constructions	94	55	94	55
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de transport	26			26
Matériel de bureau & informatique	94	51		145
Immobilisations en cours	-			-
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participations (1)	29 228	1 086		30 314
Créances rattachées à des participations	619	22		641
Prêts	593	374	23	944
Credit vendeur	2 234	28		2 262
Actions propres	2 483	1 340	862	2 961
Autres immobilisations financières	22	31	22	31
TOTAL	35 564	2 988	1 001	37 551

(1) Mouvements des titres de participation

Société	Au 01.01.10	Augmentation	Diminution	Total au 31.12.10
Elixens France	5 740			5 740
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35			35
SCI Lauremont	734			734
Bambao	10			10
Framaroma	436			436
Eastaroma	285	-		285
Floressence	7 564			7 564
Elixens UK Ltd	1 588			1 588
Bio inter	-	1 084		1 084
Divers autres	14	2		16
Sci La Peupleraie	144			144
	29 228	1 086	-	30 314

2.2 Mouvement de l'exercice des amortissements et provisions

EN K€	Cumulés au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Cumulés au 31/12/2010
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Logiciels	55	12		67
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
Constructions	14	7		20
Agencements des constructions	94	1	94	2
Installations techniques materiel	4			4
Matériel de transport	25	1		26
Matériel de bureau & informatique	62	19		81
<u>Immobilisations Financières</u>				
Titres de participation	17 721	206	163	17 764
Credit vendeur	2 234	28		2 262
Prets		193		193
Créances rattachées à des participations	272		272	-
Actions propres	270		121	149
TOTAL	20 749	467	650	20 567

(1) Détail des provisions des titres de participation

Société	Au 01.01.10	Dotation	Reprise	Total au 31.12.10
Elixens France	2 376	90		2 466
VF Aromatiques	68			68
Orgachim	12 609			12 609
Fontarôme Suisse	35			35
Floessence	1 600		163	1 437
SCI Lauremont	449			449
Bambao	10			10
Eastaroma	138	116		254
Framaroma	436			436
Bio Inter		-		-
	17 721	206	163	17 764

2.3 Liste des filiales et participations

2.3.1 Liste des filiales et participations françaises

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (K€)			Informations financières				Valeur des titres	C.A. HT	Prêts et avances consentis (1)	Montant des cautions et avals (2)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Sociétés	Siège social	N° SIREN	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Valeur nette				
ORGACHIM S.A.S.	3,Rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	398 867 846	3 313	< 11 560 >	100	< 676 >	-	-	4 529		
ELIXENS France SAS	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	439 465 568	2 035	1 378	100	119	3 274	14 202	5 354		
VF AROMATIQUES SA	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	572 135 184	446	< 883 >	85,84	-	-	-			
FLORESSENCE	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	335 171 989	840	5 595	100	608	6 127	12 509			
SCI DU LAUREMONT	ZA La Festre Sud 06780 ST CEZAIRE SIAGNE	394 942 700	2	259	100	48	285	50			
SCI LA PEUPLERAIE	25-27 rue de la Clef 75005 PARIS	385 209 986	76	7	50	3	144	49	161		

(1) prêts et avances consentis par Elixens SA et non encore remboursés

(2) cautions et avals donnés par Elixens SA

2.3.2 Liste des filiales et participations étrangères

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (K€)		Informations financières				Valeur des titres	C.A. HT	Prêts et avances consentis (1)	Montant des cautions et avals (2)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Sociétés	Siège social	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Valeur nette				
FONTAROME S.A.	c/o Mauprochim S.A. 14 Chemin du Pré Fleuri 1228 PLAN LES OUATES SUISSE	64	< 37 >		-	-	-			
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyoyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE	453	< 411 >	71,94	< 83 >	146	537	589		
BAMBAO	BAMBAO ANJOUAN (COMORES)	152	< 626 >	100	< 147 >	-	334	450		
ICS FRAMAROMA SRL	STR D SCHINOASEI 41 MD 2019 MUM CHISINAU MOLDAVIE	163	< 72 >	51	-	-	-	60		
SANEX	MADAGASCAR									
ELIXENS AMERICA INC	1443 Pinewood Street	871	< 895 >	100	342		2 302	1 491		
ELIXENS UK LTD	RAHWAY NJ 07065 U.S.A. N° 1 Essence House Grabtee road Thorpe Indsutrial park	769	766	100	258	1 588	3 732	1 800		
BIO-INTER INDUSTRIAL E COMERCIAL LT	EGHAM SURREY (GB) Rua Gustavo da Silveira, 1041 Vl. Sta. Catarina São Paulo -BRESIL	791	< 909 >	100	< 13 >	1 084	397	374		

(1) prêts et avances consentis par Elixens SA et non encore remboursés

(2) cautions et avals donnés par Elixens SA

2.4 Actif circulant classé par échéance

EN K€	31/12/2010			31/12/2009		
	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Montant brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE						
Créances rattachées à des participations	642		642	619	115	504
Prêts	3 206		3 206	2 827	2 257	570
Autres immobilisations financières	2 992		2 992	2 505		2 505
AUTRES CREANCES						
Clients et comptes rattachés	3 761	1 253	2 508	3 154	646	2 508
Comptes courants des associés	15 686	1 052	14 634	13 302	3 093	10 209
Autres créances	58	58		291	291	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	63	63		42	42	
TOTAL	26 407	2 425	23 982	22 740	6 444	16 296

(1) Comptes Courants :

- Compte courant Eastaroma	80 K€
- Compte courant VF Aromatiques	3 K€
- Compte courant Elixens America Inc	1 490K€
- Compte courant Bambao	450 K€
- Compte courant Framaroma	60 K€
- Compte courant Floessence	352 K€
- Compte courant Elixens France SAS	5 354 K€
- Compte courant Essence House	1 800 K€
- Compte courant Orgachim	4 529 K€
- Compte courant SCI La Peupleraie	161 K€
- Compte courant Beten	1 407 k€

(2) Provisions sur Comptes Courants

Filiales	Au 01.01.10	Dotation	Reprise	Total au 31.12.10
Orgachim	4 528			4 528
Bambao	450			450
Framaroma	60			60
Elixens America	680			680
Beten	658			658
Elixens France		-		-
	6 376	-	-	6 376

2.5 Créances sur filiales et participations

EN K€	Montant 2010 brut
Créances rattachées à des participations	589
Prêts	374
Clients et comptes rattachés	2 544
Comptes courants des associés	9 354
TOTAL	12 861

2.6 Capital

Le capital était composé au 31 décembre 2010 de 2 271 711 actions d'un nominal de 2 €, souscrites en totalité, soit 4 543 422€

Toutes les actions sont libérées entièrement.

EN K€	2010	2009	2008
Situation nette au 1er janvier	43 641	46 483	49 560
Dividendes distribués	< 1 664 >		< 804 >
Résultat de l'exercice	285	< 1 660 >	< 2 272 >
Réduction de capital	< 129 >	< 181 >	
Réduction des réserves	< 733 >	< 1 002 >	
Divers			
Situation nette au 31 décembre	41 400	43 641	46 483

2.7 Provisions pour risques et charges

en K€	Montant au 01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2010
Provision sur pénalités AMF	-	50		50
Provision pour perte de change	17	3	17	3
Total	17	53	17	53

2.8 Dettes sur filiales et participations

EN K€	Montant brut 2010
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	5
Comptes courants	120
TOTAL	125

2.9 Etat des dettes classées par échéance

EN K€	31/12/2010			31/12/2009		
	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
<u>Dettes financières</u>						
Emprunts et dettes financières diverses	589	340	249	-	-	
<u>Autres dettes</u>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223	223		567	567	
Dettes fiscales et sociales	1 086	1 086		1 091	1 091	
Comptes courants	120	-	120	120	-	120
Autres dettes		-			-	
Total	2 018	1 649	369	1 778	1 658	120

EN K€	31/12/2010			31/12/2009		
	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Montant brut	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an
Dettes financières						
Emprunts et dettes financières diverses	589	340	249	-	-	
Autres dettes						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223	223		567	567	
Dettes fiscales et sociales	1 086	1 086		1 091	1 091	
Comptes courants	120	-	120	120	-	120
Autres dettes		-			-	
Total	2 018	1 649	369	1 778	1 658	120

2.10 Charges à payer

EN K€	Montant 2010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs : factures non parvenues	199
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sociales	141
Dettes fiscales	43
Total	383

2.10 Autres informations

EN K€	Nbre actions	Valeur brute en K€	Cours moyen en €	Provision en K€
Actions propres au 01/01/10	185 106	2 483	11,95	270
Actions propres au 31/12/10	221 199	2 961	12,71	149

Au 31 décembre, les 221 199 actions (dont 45 724 acquises au cours de l'année détenues par la société en autocontrôle représentent 9,73% du capital social).

Compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Elixens SA, les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Elixens S.A au 31 décembre 2002, et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés.

Le cours de l'action retenu pour déterminer la provision est le cours moyen du mois de décembre.

2.12. Engagement pris en matière de retraite (hors bilan)

En K€	2 010	2 009
Provision en début de période	122	134
Païement indemnisation	-	< 22 >
Charge de l'exercice	17	11
Total provision au 31/12/09	139	122

2.13 Droit individuel à la formation (hors bilan)

Le nombre d'heures DIF non pris par les salariés s'élève à 496 heures.

3 Détail des postes du compte de résultat

3.1. Nature du chiffre d'affaires : 2 383 K€

- 1 122 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.
- 1 261 K€ : Prestations du service Ressources Humaines et Paie, du service informatique, du service comptable et des services commerciaux

3.2. Détail des charges et produits financiers

Produits financiers : 1 084K€

- Produits nets sur cessions VMP	248 K€
- Intérêt sur compte courant	161 K€
- Reprise sur Provisions sur actions auto contrôle	121 K€
- Reprise provision pour pertes de change	17 K€
- Intérêts sur prêts	102 K€
- Reprise créances sur participations Eastaroma	272 K€
- Reprise provisions sur titres Floressence	163 K€

Charges financières : 530K€

- Provisions sur titres Eastaroma	116 K€
- Provisions sur actions	74 K€
- Provisions sur crédit vendeur Axyntis	28 K€
- Ecart de change	26 K€
- Provisions sur risques de change	3 K€
- Provisions sur prêts Aroma Trade	193 K€
- Provision sur titres Elixens France SAS	90 K€

3.3. Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles : 91 K€

- Indemnités résiliation bail anticipé	24 K€
- Provisions amendes AMF	50 K€
- Divers	17 K€

Produits exceptionnels : 183 K€

- Remboursement dette Beten	29 K€
- Indemnités diverses	154 K€

3.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Non significatif

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

EN K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat Courant	< 142 >	-	< 142 >
Résultat Exceptionnel	92	336	428
Total	< 50 >	336	285

4 Autres informations

4.1 Rémunération des dirigeants

- **Organe d'administration** : la société a procédé au titre de l'exercice 2009 à la distribution de jetons de présence à hauteur de 15 000€ pour l'ensemble des administrateurs.
- **Organe de direction** : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 318 357 € dont 5 973 € d'avantages en nature.

4.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2010 s'élève à 33 K€

4.3 Effectifs

- Effectif au 31/12/2010 : 19 personnes dont 12 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.
- Effectif au 31/12/2009 : 18 personnes dont 11 cadres, 6 agents de maîtrise et 1 employée.

4.4 Régime d'intégration fiscale

EN K€	Imprimé ER	Résultat fiscal des Filiales	Impôt des Filiales
Elixens SA	< 12 >	< 12 >	
Orgachim SAS	< 676 >	< 676 >	
Elixens France SAS	73	73	
Floressence SAS	1 007	1 007	336
Résultat du Groupe	393	393	336
IS à 33,33%	131		
Impôt dû	131		
Déficits groupe antérieurs	3 998		
Profit d'intégration net de la mère	205		

Le groupe Elixens est fiscalement intégré. Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Lorsque les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera alors une charge d'impôt.

En cas de sortie du Groupe, conformément à l'avenant à la convention d'intégration fiscale signé le 7 juillet 2006, aucune indemnité n'est versée aux filiales sortantes sauf si sa sortie du Groupe est due à :

- son éviction du périmètre d'intégration décidée arbitrairement par la société mère (modification spontanée du périmètre d'intégration) sans qu'une telle éviction ne soit la conséquence d'une cession par la société mère de sa participation dans le capital des filiales à un tiers ou de toute autre opération de restructuration (fusion, apport partiel d'actif, etc.,...) ou même d'une dissolution de la filiale en cause.
- La dénonciation par la société mère de l'option pour le régime des groupes intégrés.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2010 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

A. Informations sur l'activité de la société, de ses filiales et sociétés contrôlées

Préambule :

Le **1^{er} mars 2011**, le groupe a changé de nom pour devenir le groupe Elixens. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier. Ce changement de nom a été décliné sur plusieurs sociétés du groupe ; ainsi depuis le **1^{er} mars 2011** :

- Elixens SA a été officiellement rebaptisé Elixens SA
- Orgarôme SAS a vu sa dénomination changer en Elixens France SAS
- Adrian America Inc et Adrian Essential Oils sont devenues respectivement Elixens America Inc et Elixens UK Ltd.
- Les autres filiales, Floressence, Bio Inter, ainsi que les filiales de production Bambao et Eastaroma ont conservé leur nom.

A.1. Situation du groupe durant l'exercice écoulé

A.1.1 Faits marquants

- **Le 8 mars 2010**, le conseil d'administration d'Elixens SA a décidé de réduire le capital social d'Elixens SA de 128 546 € pour le ramener de 4 671 968 € à 4 543 422 € par voie d'annulation de 64 273 actions détenues en autocontrôle de 2€ de nominal chacune
- **Le 16 mars 2010**, le groupe Elixens a finalisé l'opération de reprise du pôle Matières premières de Sanoflore annoncée en septembre 2009.
Elixens déjà présent sur le marché des matières premières Bio à travers ses filiales de production en Ukraine et aux Comores a confirmé ainsi sa volonté de devenir un acteur important de la filière Bio.
Cette opération a porté sur le rachat du fond de commerce lié à l'activité de distillerie, d'herboristerie et de fournitures de matières premières aromatiques naturelles conventionnelles ou Bio de Sanoflore comprenant :
 - le matériel, les machines et équipements nécessaires à l'exploitation,
 - la clientèle attachée au fonds de commerce,
 - les contrats de travail des 6 salariés affectés au fond de commerce,
 - les contrats, engagements, accords et propositions commerciales liés à l'exploitation du fonds de commerce,
 - et les stocks de marchandises.

Elixens SA a signé concomitamment avec L'Oréal, cédant de Sanoflore, une convention de partenariat de recherche qui implique l'ensemble des métiers du groupe Elixens : le sourcing et la transformation des matières premières, le parfumage et l'aromatisation de certains produits.

- **Le 25 juin 2010**, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a décidé la suppression des droits de vote double
- **Le 16 octobre 2010**, la société Elixens SA a été informée par l'AMF d'une sanction prise à son égard et à l'égard de son président le 16 septembre 2010 pour manquements à l'information du public. La Société et son président depuis interjeté appel de cette décision qu'elle estime injustifiée
- **Le 6 décembre 2010**, le groupe Elixens a annoncé avoir repris 100% de la société brésilienne BIO INTER, localisée à Sao Paulo et spécialisée depuis 1985 dans le négoce international des compositions parfumées et matières premières aromatiques principalement vers les pays du Mercosur. BIO INTER qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M\$ en 2010 avec un effectif d'une dizaine de personnes, est équipé d'un laboratoire, d'une salle de préparation et d'une surface de stockage.
Déjà présent en Ukraine, aux Comores et en Chine (filiales de production), aux Etats Unis et en Angleterre (filiales de commercialisation), Elixens poursuit ainsi son développement à l'international dans un pays de 190 Millions d'habitants au dynamisme économique impressionnant et qui se positionne à la 3^{ème} place mondiale sur le marché des cosmétiques.
- **Le 27 décembre 2010**, la filiale Elixens France SAS, grâce à l'appui de sa maison-mère a remboursé le solde de son plan de continuation avec 2 ans d'avance.

A.1.2 Activité et résultats chiffrés consolidés

NB : Correction d'erreur

Suite à une erreur matérielle relative à la comptabilisation en autres éléments du résultat global des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente (titres AFS correspondant à des placements réalisés dans des titres de sociétés cotées) la charge d'impôt de l'exercice 2009 s'est trouvée sous évaluée de 177 K€ et les autres éléments du résultat global sous évalués de 584 K€.

Les chiffres 2009 présentés en comparatif de 2010 ont donc été corrigés pour tenir compte de ces modifications.

A.1.2.1 Activité et résultats consolidés

En K€	2010	2009
Chiffre d'affaires	32 110	27 691
Résultat opérationnel	1 193	-794
Coût de l'endettement financier	180	2 762
Résultat des activités poursuivies	1 297	1 677
Résultat des activités cédées	153	-2 441
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 450	-764
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts	1 566	1 963
Résultat global de la période	3 016	1 199
Résultat groupe	1 473	-758
Capitaux propres	46 042	46 028
Passifs financiers non courants / capitaux propres	0,005	0,015
Effectif au 31 décembre	206	195

Le groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires global consolidé de 32 110 K€ contre 27 691 K€ en 2009 soit une croissance de 16% sachant que le chiffre d'affaires 2010 intègre les ventes dues au rachat du pôle Matières Premières de Sanoflore repris le 16 mars 2010.

L'export total a représenté 63,4 % des ventes contre 62,7% en 2009.

Variations de périmètre :

- Le groupe Elixens a acquis la filiale brésilienne Bio Inter au 1^{er} novembre 2010. Localisée à Sao Paulo et spécialisée depuis 1985 dans le négoce international des compositions parfumées et matières premières aromatiques principalement vers les pays du Mercosur. Bio Inter a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M\$ en 2010 avec un effectif d'une dizaine de personnes.

D'autre part, le groupe Elixens a acquis le 16 mars 2010 l'activité Matières premières du laboratoire Sanoflore. Cette activité a été intégrée au sein de la filiale Elixens France.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment est la suivante :

En M€	Arômes et parfums				Total
	Matières premières	Arômes	Parfums	Divers	
2010	13 464	5 551	13 086	9	32 110
2009	8 919	6 538	12 232	2	27 691
2008	10 136	6 982	12 305	21	29 444

Au sein du segment matières premières, les produits Bio ont représenté 1 392 K€ contre 107 K€ en 2009.

Après un montant de charges externes qui s'élève à 5 948 K€ contre 5 774 K€ en 2009, de frais de personnel de 7 660 K€ contre 7 551 K€ en 2009 et de dotation aux amortissements de 468 K€ contre 529 K€ en 2009, le résultat opérationnel du groupe est positif de 1 193 K€ contre une perte de 794 K€ en 2009.

Le résultat financier (« coût de l'endettement financier ») s'est élevé à 180 K€ contre 2 762 K€ en 2009. Compte tenu d'une charge d'impôt de 76 K€ contre 291 K€ en 2009, le résultat des activités poursuivies se traduit par un bénéfice de 1 297 K€ contre 1 677 K€ en 2009. Après un produit de 153 K€

correspondant aux activités cédées (remboursement de la part d'Axyntis sur la garantie de passif) contre une perte de 2 441 K€ en 2009, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à 1 450 K€ contre une perte de -764 K€.

Le bénéfice net part du groupe s'élève à 1 473 K€ contre un déficit de 758 K€ en 2009.

En 2010, les investissements se sont élevés à 279 K€ contre 281 K€ en 2009 et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail, des conditions de sécurité du personnel et à l'environnement.

A.1.2.2 Situation de trésorerie et d'endettement

Synthèse

Nature (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers non courants	249	686
Passifs financiers courants	361	296
Trésorerie et équivalent de trésorerie	14 425	22 521
Endettement net total	-13 815	-21 539
Capitaux propres	46 042	46 028
Chiffre d'affaires	32 110	27 691
Résultat	1 473	-758
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-

A la date du 31/12/2010, la trésorerie globale du groupe représente 14,4 M€.

Sur ce montant, 9,3 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

D'autre part, le Groupe Elixens détient à la clôture au 31 décembre 2010, des actifs financiers consistant en des titres de sociétés cotées en bourse, classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » (AFS, Available for sale) selon la norme IAS 39. Ils ont été évalués à leur juste valeur pour un montant de 10,3 M€. Cette juste valeur a été déterminée en fonction du cours de bourse à la date du 31 décembre 2010.

Covenants

Néant

A.2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les tendances haussières sur les prix de matières premières se confirment pour 2011. Le groupe sera contraint de répercuter ces hausses sur ses produits finis, le but étant au moins de maintenir les marges brutes en valeur. Ces facteurs nous contraignent à la prudence sur le volume d'activité de cette année 2011.

Par contre, la structure financière actuelle du groupe lui permet d'envisager l'acquisition d'activités complémentaires sur les marchés des arômes et parfums.

A.3. Evénements post-clôture

- Le 1^{er} mars 2011, le groupe a changé de nom pour devenir le groupe Elixens. Ce changement de nom marque une étape importante de la vie du Groupe et concrétise 10 années de développement dans les activités aromatiques, confirmant ses choix stratégiques et son ambition sur le marché global des arômes et parfums. Rompant avec l'image d'industriel de la chimie qui n'est plus au cœur de ses activités depuis 2007, le choix du Groupe s'est orienté vers un nom en parfaite adéquation avec son cœur de métier.

Ce changement de nom a été décliné sur plusieurs sociétés du groupe : ainsi depuis le 1^{er} mars 2011 :

- Orgasynth SA a été officiellement rebaptisé Elixens SA
 - Orgarôme SAS a vu sa dénomination changer en Elixens France SAS
 - Adrian America Inc et Adrian Essential Oils sont devenues respectivement Elixens America Inc et Elixens UK Ltd.
 - Les autres filiales, Floressence, Bio Inter, ainsi que les filiales de production Bambao et Eastaroma ont conservé leur nom.
- Le 28 février 2011, le conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de 145 058 € pour le ramener de 4 543 422 € à 4 398 364 € par voie d'annulation de 72 529 actions détenues en autocontrôle de 2 € de nominal chacune.

A.4. Activités en matière de recherche et de développement

Les principaux axes de réflexion du groupe Elixens en 2010 touchent les matières premières et demeurent liés à la naturalité, la fonctionnalité, et à la teneur en molécules « gênantes » voire interdites.

Des alternatives à des matières premières devenues indisponibles pour des raisons climatiques ou pour des raisons écologiques complètent le champ des développements.

Ainsi une alternative 100% naturelle à l'essence de bois de rose a été développée et sera proposée début 2011.

L'arrivée durant l'exercice au sein du périmètre du groupe d'un outil de distillation situé dans la Drôme a également permis de développer une gamme large et originale d'hydrolats et d'eaux florales certifiées Bio.

Les démarches de formulation d'Arômes et Parfums se sont appuyées sur les compétences en matières premières d'Elixens France. Dans le secteur des **arômes alimentaires**, les développements menés en 2010 ont utilisé les matières naturelles spécifiques développées par le groupe comme notamment la gamme d'arômes CITRUS BLAST développée pour les applications laitages et boissons.

En 2010, le secteur des **compositions parfumées**, a poursuivi l'enrichissement de la gamme de compositions parfumées 100% naturelles.

De plus la gamme *Cocktails des sens* a été déclinée en version 100% Bio et sera présentée début 2011 à l'occasion du salon VIVANESS.

A.5. L'activité et les résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société, et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.

En K€	Floressence	Elixens France	Elixens UK Ltd	Elixens America Inc
Chiffre d'affaires non consolidé	12 509	14 202	3 732	2 302
Résultat net	608	118	258	342
Effectif	50	47	4	4

A.5.1 Compositions parfumées : Floressence SAS et ses filiales

La société Floressence est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées. Floressence a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires de 12 509 K€ contre 11 796 K€ en 2009 soit une croissance de 6%.

Les marchés à l'export, ont continué de croître à 9 400 K€ (75% du chiffre d'affaires) contre 8 506 K€ en 2009 (72% du chiffre d'affaires).

La marge brute de la société s'élève à 7 661 K€ soit 61,2% du chiffre d'affaires contre 60,3% en 2009.

La valeur ajoutée s'établit à 4 141 K€ contre 4 132 K€ en 2009 dégageant un excédent brut d'exploitation de 1 249 K€ contre 1 171 K€ en 2009.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 019 K€ soit 8,1% du chiffre d'affaires contre 304 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 608 K€ soit 4,9% du chiffre d'affaires contre 168 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif de la société au 31 décembre 2010 s'élevait à 50 salariés dont 11 cadres, 15 techniciens et agents de maîtrise et 24 employés et ouvriers.

Filiales

Floressence Shanghai Co Ltd, détenue à 100%, a réalisé au cours de son dernier exercice un chiffre d'affaires de 6,3 millions de RMB (708 K€) contre 5 millions (542 K€) en 2009 et un bénéfice net de 193 K€ contre 132 K€ lors de l'exercice précédent.

A.5.2 Matières premières et Arômes

A.5.2.1 Elixens France SAS

Elixens France (anciennement Orgarôme) a remboursé en décembre 2010 grâce au soutien de sa maison-mère le solde de son plan de continuation avec deux ans d'avance sur le calendrier prévu.

Elixens France a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires de 14 202 K€ contre 12 424 K€ en 2009 soit une hausse de 14% intégrant l'augmentation des ventes consécutive au rachat en mars 2010 du pôle Matières premières des laboratoires Sanoflore.

Les ventes à l'export ont représenté 5 430 K€ contre 5 113 K€ en 2009 soit 38% du chiffre d'affaires.

La marge brute de la société s'est élevée à 5 978 K€ en 2010 contre 5 103 K€ en 2009 soit 42,1% du chiffre d'affaires contre 41,1% en 2009.

La valeur ajoutée s'est établie à 2 626 K€ contre 2 175 K€ en 2009 dégageant un excédent brut d'exploitation positif de 229 K€ contre un EBE négatif de 508 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions pour 255 K€, ressort négatif à -26 K€ en amélioration par rapport à 2009 (-856 K€).

Après des produits exceptionnels de 301 K€ dus à des reprises de provisions concernant le plan de continuation et de litiges avec des salariés, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 118 K€ contre une perte de 947 K€ en 2009.

L'effectif de la société au 31 décembre 2010 s'élevait à 47 salariés dont 10 cadres, 17 agents de maîtrise et techniciens et 20 employés et ouvriers.

A.5.2.2 Filiales étrangères de commercialisation

Elixens UK Ltd (anciennement Adrian Essential Oils), détenue à 100% par Elixens, SA a réalisé au cours de l'exercice 2010 un chiffre d'affaires de 3 205 KGBP (3 732 K€) contre 2 390 KGBP (2 681 K€) en 2009.

Après déduction des charges de fonctionnement, le résultat net ressort à 221 KGBP (258 K€) contre 3KGBP (3 K€) lors de l'exercice précédent.

Elixens America (anciennement Adrian America), détenue à 100% par Elixens SA a réalisé au cours de l'exercice 2010 un chiffre d'affaires de 3 058 KUSD (2 302 K€) contre 2 304 KUSD (1 654 K€) en 2009.

Le résultat net ressort positif à 409 KUSD (342 K€) contre un profit de 104 KUSD en 2009.

A.5.2.3 Filiales étrangères de production

La société ukrainienne de production, Eastaroma, détenue désormais à 72% par Elixens SA, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 5 695 KUAH (537 K€) contre 5 030 KUAH (439 K€) en 2009.

Le résultat net demeure négatif à 878 KUAH (-83 K€) contre une perte de 241 KUAH (-21 K€) lors de l'exercice précédent.

La société comorienne de production, Bambao, détenue à 100% par Elixens, a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 164 millions de francs comoriens (334 K€) contre 323 millions de francs comoriens (657 K€) en 2009 et a dégagé une perte de 73 millions de francs comoriens (-147 K€) contre une perte de 17 millions de francs comoriens (-35 K€) lors de l'exercice précédent.

A.6 Informations sur les facteurs de risques

A.6.1 Risque financier

A.6.1.1 Risque de marché

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché est centralisée et obéit aux règles définies par la Direction Financière qui a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe.

- Risques matières premières

Compte tenu de la diversité de nos matières premières (plus de 800 références), de la diversité des origines géographiques de ces produits achetés dans le monde entier, nous considérons qu'il n'y a pas de risques spécifiques liés aux matières premières que nous commercialisons ou que nous achetons pour nos besoins propres. Celles-ci sont soumises aux aléas qui peuvent toucher tous les produits agricoles tels que le climat, les maladies, les guerres ou les abandons de culture au profit d'activités plus lucratives.

Cependant, l'année 2010, quoique marquée par une certaine reprise de la demande mondiale, a cumulé l'ensemble de ces phénomènes conduisant à de véritables pénuries de matières premières :

Les événements naturels ont été particulièrement nombreux :

- sécheresse suivie d'inondations en Chine, sécheresse et incendies en Russie, inondations au Pakistan, gel en Floride, sécheresse au Brésil, tremblement de terre en Indonésie ... Ils ont compromis sévèrement la disponibilité de nombreux produits sur le marché;
- hausse de la demande intérieure dans les pays en forte croissance (Chine, Inde, Brésil) qui se poursuit et se traduit par une réduction des exportations et par une hausse des prix
- poussées inflationnistes, particulièrement en Chine, due à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, de l'énergie, des taxes qui renchérissent significativement les coûts des matières qui y sont produites;
- activités plus lucratives comme le bâtiment ou le tourisme venant de plus en plus, concurrencer des productions traditionnelles et conduisent à une perte de main d'oeuvre et l'abandon de certaines cultures ou cueillettes.

Ainsi sur la base du TOP 20 des Matières premières naturelles achetées en 2010 (et qui représentent 40% du total des achats de MP naturelles), la hausse des coûts d'approvisionnement était d'environ 7% par rapport à 2009.

Cette situation exceptionnelle a engendré des tensions haussières sur les prix des matières, tendance qui se confirme pour 2011. Le groupe sera contraint de répercuter ces hausses sur ses produits finis, le but étant au moins de maintenir les marges brutes en valeur. Ces facteurs nous engagent à la prudence sur l'évolution du volume d'activité et des marges de l'année 2011

- Risques liés à la fluctuation des taux de change

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars.

Ces transactions restent cependant peu significatives, la part des ventes et des achats en USD représentant respectivement 5,0% et 7% du chiffre d'affaires. Une variation de 1% de la parité Euro/Dollars aurait une incidence de 6 K€ sur les charges.

De ce fait, Elixens ne s'estime pas exposée aux variations du taux de change de l'euro contre dollar et n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change.

- Risque de taux d'intérêt

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Les emprunts qui figuraient au bilan ayant été remboursés en 2009, le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

- Risques actions

La gestion des risques actions est assurée par la Direction Générale.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 10 256 K€ au 31/12/2010. Ces actions de sociétés essentiellement cotées au CAC 40 présentent une volatilité à relier avec le contexte conjoncturel actuel. Ainsi une variation de 1% de la valeur de ces actions auraient une incidence de 103 K€ sur les résultats de la société.

A la date du 31/12/2010, la société détenait 221 199 actions en autocontrôle, soit 9,73% du capital social, représentant une valeur nette de 2 812 K€. Ainsi une variation de 1% du cours des actions d'autocontrôle n'aurait pas d'incidence sur le résultat consolidé et aurait une incidence de 28 K€ sur le montant des capitaux propres, la valeur des actions en autocontrôle étant déduite des capitaux propres de la société à la date d'arrêt.

A.6.1.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les 3 premiers clients du Groupe ont représenté par ordre décroissant de chiffre d'affaires en 2010 :

	CA 2010	CA 2009
Client 1	1 344	1 032
Client 2	815	940
Client 3	793	864

En 2010, le 1^{er} client a donc représenté 4,19% du chiffre d'affaires consolidé (et 3,73% du chiffre d'affaires consolidé total 2009).

Avec un délai moyen de règlement de 80 jours, l'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture sur ces 3 clients représenterait 462 K€ soit 1,4% du chiffre d'affaires.

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes réalisées essentiellement dans l'Union Européenne.
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA)
- la faible part des ventes réalisées par ses filiales ukrainienne, comorienne et chinoise (1.8% du chiffre d'affaires consolidé)

Le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

L'antériorité de ces créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit (en K€) :

Non échues	5 390	4 849
Echues depuis 30 jours au plus	1 341	675
Echues depuis 30 jours au plus et moins de 45 jours	204	491
Echues depuis plus de 45 jours et à moins d'un an	507	777
Echues de plus 1 an	2 093	1 872

La dotation aux provisions pour clients douteux sur l'année 2010 s'est élevée à 511 K€ soit 1,6% du chiffre d'affaires consolidé réalisé en 2010. Globalement l'ensemble des dotations constituées au cours des depuis 2005 s'élèvent à 1 555 K€ ce qui démontre la faible part du risque attaché à la clientèle du groupe.

Le Groupe a accordé une garantie de passif à Axyntis dans le cadre de la cession de ses divisions Chimie Fine et Colorants qui s'est éteinte au 31/12/2010.

A.6.1.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

Concernant la filiale en plan de continuation, Elixens France SAS, les prévisions d'exploitation et les budgets de trésorerie correspondants présentés lors de l'homologation des plans ont été respectés et ont démontré sa capacité à faire face au remboursement de ses dettes. En décembre 2010, Elixens France a remboursé intégralement et par anticipation avec 2 ans d'avance le solde de son plan de continuation.

En mai 2009, le Groupe a remboursé entièrement l'emprunt à long terme concernant le financement d'une partie de l'immobilier du groupe.

A la date du 31/12/2010, la trésorerie globale du groupe représente 14,4 M€. Sur ce montant, 9,3 M€ sont placés en certificats de dépôt à taux fixe.

Le groupe détient des actions classées en actifs financiers courants pour une valeur de 10,3 M€ au 31 décembre 2010.

Le groupe ne présente donc pas de risque de liquidité.

A.6.1.4 Gestion du capital

La politique du Groupe vise à maintenir un actionnariat stable et une structure financière solide.

A.6.2 Risques industriels et environnementaux

A.6.2.1 Responsabilité liée aux produits

Le groupe Elixens est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Elixens a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe en 2010.

A.6.2.2 Responsabilité environnementale

Les sites du groupe Elixens sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

Reach

La directive Reach a pour ambition de mieux encadrer la production et l'utilisation d'une partie des millions de molécules qui sont commercialisées dans le volume de 400 millions de tonnes par an. Ce règlement qui va entraîner l'étude systématique de milliers de molécules dont les effets toxicologiques sont aujourd'hui inconnus est entré en vigueur en juin 2008.

En 2018, la plupart des molécules les plus utilisées feront l'objet d'une surveillance étroite, d'autorisations conditionnées ou d'interdiction totale. Plus de 30 000 industriels français sont concernés par le règlement dont Elixens qui a débuté l'enregistrement de certaines de ces substances.

Le dossier Reach est géré en interne par notre Responsable Affaires réglementaires.

- En Décembre 2008, en application du règlement CE 1907/2006, 69 matières premières produites ou importées hors CE de plus de 1 Tonne /an ont été préenregistrées auprès de l'ECHA
- Sur ces 69 matières premières préenregistrées, et compte tenu des délais d'enregistrement en fonction des quantités mises sur le marché, 13 matières premières ont fait l'objet d'un enregistrement définitif à fin 2010 ;

La phase d'enregistrement des autres produits pré enregistrés (en particulier des produits pré enregistrés pour le compte de Floressence) sera à réaliser en Juin 2018.

Le groupe fait déjà partie des consortia suivants :

- Consortium CITRUS : 48 participants
- Consortium SAFROL CONTAINING : 24 participants
- Consortium MINT : 32 participants

Pour les substances devant être enregistrées à partir de 2013, Elixens sera membre de 8 consortia créés regroupant 59 huiles essentielles dont : Lavande, lavandin, shiu, sauge sclarée, coriandre, cannelle chine (cassia), litsea cubeba, citronnelle, pin Sibérie, patchouli, copahu, ylang, eucalyptus, romarin.

Risques pour l'environnement présentés par les huiles essentielles

Les huiles essentielles peuvent présenter des risques pour l'environnement en terme de :

- dangerosité avec un classement en « très toxiques » (R50/53) ou « toxiques » (R51/52) envers les organismes aquatiques. Ces risques sont intégrés dans notre autorisation préfectorale entraînant des contraintes de stockage (mise en rétention et limitation des quantités conformément à la nomenclature des installations classées)
 - inflammabilité car la plupart des huiles essentielles contiennent des terpènes et du linalol.
- Certaines huiles essentielles contiennent également des allergènes (liste réglementaire de 26 allergènes) qui obligent à la mise en place de dispositifs de protection collective pour protéger les salariés (travail sous hotte aspirante, étiquetage...). Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des opportunités : ainsi Elixens France a mis au point des procédés afin d'éliminer certains allergènes de ses huiles essentielles (huiles essentielles « allergènes light ») qu'elle commercialise.

A.6.3 Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Le groupe ne dispose plus de brevet.

Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 9 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

Litiges

La société a été informée le 16 octobre 2010 par l'AMF d'une sanction prise à son égard le 16/09/10 pour manquements à l'information du public. La Société a depuis interjeté appel de cette décision qu'elle estime injustifiée. La 1ère audience concernant le recours contre la décision de l'AMF déposé auprès de la Cour d'appel de Paris a lieu en juin prochain.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage intervenu pendant l'exercice clos 2009 ou pendant l'exercice en cours susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

A.6.4 Assurances et couverture de risques

Le groupe Elixens est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants

- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises
- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes, sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année :

Risques	
Dommages aux biens / pertes d'exploitation	A concurrence de 12 693 K€ de marge brute
Responsabilité civile d'exploitation (par an)	8 000 K€
Responsabilité civile après livraison (par an)	3 100 K€

B. Informations relatives à la présentation des comptes annuels et l'affectation du résultat de l'exercice

B.1 Activité et résultats d'Elixens SA.

Elixens SA est le holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détenait directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Elixens, soit 10 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2010, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Elixens SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ». Elle assure :

- directement le suivi de la trésorerie des filiales et la gestion de leurs excédents dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie,
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1^{er} novembre 1996,
- des prestations de services en matière de comptabilité générale, paye, informatique, commercial depuis le 1^{er} janvier 2009
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

en K€	2010	2009
Produits d'exploitation	2 663	2 788
Charges d'exploitation	3 359	3 445
Résultat d'exploitation	-696	-657
Produits financiers	1 084	4 244
Charges financières	529	4 686
Résultat financier	554	-441
Résultat courant avant impôts	-142	-1 099
Résultat exceptionnel	92	-598
Résultat net	285	-1 660

Synthèse de la situation de trésorerie et d'endettement

Nature	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers non courants		
Passifs financiers courants	709	120
Trésorerie et équivalent de trésorerie	15 440	22 290
Endettement net total	-14 731	-22 170
Capitaux propres	41 400	43 641
Chiffre d'affaires	2 383	1 887
Résultat	285	-1 660
Ratio d'endettement net sur :		
Capitaux propres	-	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat	-	-

B.2. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels ou dans les méthodes d'évaluation retenues, dans les conditions définies à l'article L.123-17 du Code de Commerce.

Néant

B.3. Montant global des charges non fiscalement déductibles :

Conformément aux dispositions de l'art 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2010, les dépenses non déductibles visées à l'art 39-4 du même code se sont élevées à 19 825 €.

B.4. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation de celui-ci.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 285 433 €.

Après prise en compte de la réduction de capital du 28 février 2011, le compte Autres réserves s'établit à 27 919 774 €.

Le Conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires l'affectation suivante :

•... Bénéfice de l'exercice	285 433 euros
•... Prélèvement sur le compte « autres réserves »	1 473 912,60 euros
•... pour former un bénéfice distribuable de	1 759 345,60 euros
•... à titre de dividendes aux actionnaires	1 759 345,60 euros
ramenant le compte « autres réserves » à	26 445 861,40 euros.

Le dividende brut par action avant prélèvements fiscaux serait ainsi de 0,80 euros, étant précisé que les actions détenues par la société à la date de détachement de ce dividende n'auront pas droit à celui-ci.

B.5. Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents

Il a été versé un dividende de 0,80 € par action au titre de l'exercice 2009.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre de l'exercice 2008.

Il a été versé un dividende de 0,36 € par action au titre de l'exercice 2007.

B.6 Informations boursières

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2010 se sont établis à :

- 11,05 € pour le cours le plus bas en clôture (23/02/2010)
- 13,98 € pour le cours le plus haut en clôture (28/06/2010)

Au 29 décembre 2010 (dernier jour boursier), le cours s'établissait à 13,00 €.

Le volume d'actions échangées au cours de l'année a été de 76 256 actions.

B.7 Décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance

La décomposition à la clôture de l'exercice 2010 du solde des dettes d'Elixens SA à l'égard des fournisseurs par date d'échéance s'analyse comme suit :

En K€	Dettes échues en			Dettes échues au 31/12/2010	Total 1	Factures à recevoir	Total TTC
	janv-11	févr-11	mars-11				
Elixens	23	-	-	1	23	199	222

A la clôture de l'exercice 2009, la décomposition du solde des dettes d'Elixens SA à l'égard des fournisseurs par date d'échéance était la suivante :

En K€	Dettes échues en			Dettes échues au 31/12/2009	Total 1	Factures à recevoir	Total TTC
	janv-10	févr-10	mars-10				
Elixens	68	1	4	241	314	243	557

C. Informations relatives aux prises de participations significatives ou prises de contrôle / Changement de périmètre

C.1. Prise de contrôle d'une société ayant son siège social en France.

Néant

C.2 Changement de périmètre

Cf paragraphe A.1.2.1

D. Informations relatives au capital de la société : actionnariat, autocontrôle, participations croisées, rachat d'actions propres et émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

D.1. Informations sur l'actionnariat

La répartition de l'actionnariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/09 et au 31/12/10 était la suivante (Cf. également partie H.4.1 Actionnariat) :

Actionnaires	Pourcentage d'actions détenu au	
	31/12/2010	31/12/2009
SARL YRIEL	53,26%	51,79%
E. ALVES	21,11%	20,53%

Annulation d'actions

Le 16 mars 2010, Elixens a annulé 64 273 actions détenues en autocontrôle. Cette opération a engendré mécaniquement des franchissements de seuils de droits de vote à la hausse pour la famille Alves-Abdelli (franchissement du seuil de 90%) et pour Mme Abdelli (franchissement du seuil de 5%)¹.

Le 11 mars 2011, Elixens a annulé 72 529 actions détenues en autocontrôle n'entraînant pas de franchissement de seuil.

Suppression de droits de vote

Le 25 juin 2010, Elixens a supprimé les droits de vote double par décision de son assemblée générale. Cette opération a engendré mécaniquement des franchissements de seuils de droits de vote à la baisse pour la famille Alves-Abdelli (franchissement du seuil de 90%) et pour Mme Abdelli (franchissement du seuil de 5%)².

Actionnariat au porteur

Au 31 décembre 2010 (date de la dernière enquête Euroclear), la société dénombrait 479 actionnaires au porteur.

D.2. Actions d'autocontrôle : nom des sociétés contrôlées et parts du capital de la société qu'elles détiennent.

L'assemblée générale du 25 juin 2010, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, a autorisé le conseil d'administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement aux conditions et selon les modalités ci-après énoncées.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- Réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée ;
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;

¹ Avis AMF n° 210C0260 du 18 mars 2010

² Avis AMF n° 210C0643 du 16 juillet 2010

- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés ;
- Et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation et, notamment aux pratiques de marché admises par l'A.M.F.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat sera respectivement ajusté en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

L'autorisation a été donnée pour une durée de dix huit mois à compter de l'assemblée du 25 juin 2010. Elle a annulé et remplacé la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009.

Lors de l'exercice 2010, la société :

- a acquis :
 - 100 366 actions en autocontrôle au cours moyen brut de 13,24 € et au cours moyen net (avec frais) de 13,36 €, les frais de négociation se montant à 11 509,80 €,
 - 29 825 de ces actions ont été acquises dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée du 25 juin 2010.
 - Sur ces 100 366, la Société a racheté :
 - le 16 mars 2010, un bloc OTC de 56 077 titres de la société au prix de 13 €/action.
 - le 17 mars 2010, un bloc OTC de 3 572 titres de la société au prix de 14 €/action
 - le 14 juin 2010, un bloc OTC de 7 500 titres de la société au prix de 14 €/action
 - le 28 décembre 2010, un bloc OTC de 23 311 titres de la société au prix de 13,75 €/action.
- n'a vendu aucune de ses actions
- a annulé 64 273 actions.

Au 31 décembre 2010, les 221 199 actions détenues par la société en autocontrôle représentaient 9,73% du capital social.

D.3. Participations croisées

Néant

D.4. Rachat d'actions propres (ajustements consécutifs à l'achat d'actions)

Néant

D.5. Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Sans objet

E. Informations relatives à la participation des salariés au capital de la société

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice.
Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

F. Information relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2001 a décidé, à l'unanimité, que la direction générale de la société serait assumée par le Président du Conseil d'Administration.

G. Informations relatives aux mandataires sociaux

G.1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice.

Composition du Conseil d'administration

Membres	Fonctions
Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21/03/1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Président Directeur Général de la SA ELIXENS• Président des SAS ELIXENS FRANCE, ORGACHIM, FLORESSENCE, EGNO• Gérant de la SARL YRIEL et des SCI CERCOLAS et du LAUREMONT• Représentant permanent de la SAS ELIXENS France dans la SA TROPIKAL
Carole ALVES , épouse ABDELLI née à Charenton (94) le 17/01/1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ELIXENS
Richard MICHALAK né à Sanvignes le 21/11/1950 Début de mandat : 29/01/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Président des sociétés ELIXENS UK Ltd et de ELIXENS AMERICA INC
Bernard POMMIER né à Troyes le 24 mai 1957 Début de mandat : 28/08/2008 Fin de mandat : 2014	<ul style="list-style-type: none">• Membre du conseil de surveillance de la société MEILLAND INTERNATIONAL• Gérant de la société BP CONSEIL

G.2. Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Organe d'administration

La société a procédé en 2010 à la distribution de jetons de présence pour un montant de 15 000 € .

Organe de direction

Il n'a pas été attribué aux membres de l'organe de direction de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale a été versé uniquement par la société Elixens et s'est élevé en 2009 à 467 320 € dont 5.937 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :

Sociétés	Dirigeant	Fonction	Rémunération brute		Avantages en nature
			hors avantage en nature		
			Fixe	Variable	
Elixens	E. ALVES	Président Directeur Général	198 861 €	-	1 932 €
	C. ABDELLI	Directrice Générale Déléguée	113 533 €		4 041 €
	R. MICHALAK	Directeur Financier	167 989 €	-	-
Floressence, filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant
Elixens France filiale d'Elixens	E. ALVES	Président	Néant		Néant

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants.

Suite aux modifications de périmètre du groupe en 2007, le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a revu les conditions d'attributions des parties variables de M. Alves et Mme Abdelli. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2009, la rémunération variable globale attribuée à M. Alves et Madame Abdelli est désormais fixée à 10% de la quote part de résultat opérationnel consolidé qui sera supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette rémunération est répartie de façon égale entre M. Alves et Madame Abdelli.

Le total des rémunérations fixes et variables de M. Alves est plafonné à 350 000 €.

Le total des rémunérations fixes et variables de Madame Abdelli est plafonné à 200 000 €.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Elixens SA.

Les dirigeants ne bénéficient ni de prêts ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

Les mandataires sociaux des sociétés contrôlées par Elixens n'ont reçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

G.3. Engagements de toute nature et leurs modalités, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement.

Néant

G.4 Etat récapitulatif des opérations sur titres mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice

Néant

H. Autres informations

H.1. Installations classées à risques (catégorie « Seveso seuil haut »)

Néant

H.2. Politique en matière sociale et de qualité/sécurité/environnement

H.2.1 Politique sociale

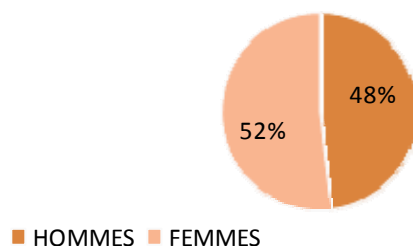
Répartition des effectifs

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2010 s'élevaient à 206 personnes contre 195 fin 2009.

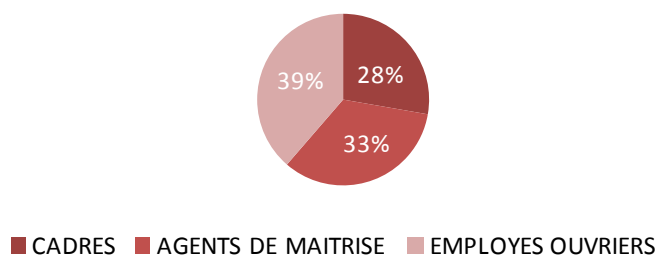
Répartition par filiale au 31/12/10

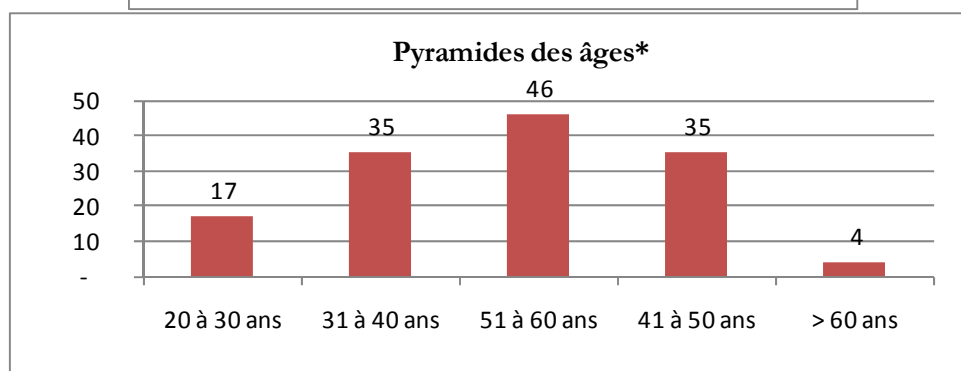
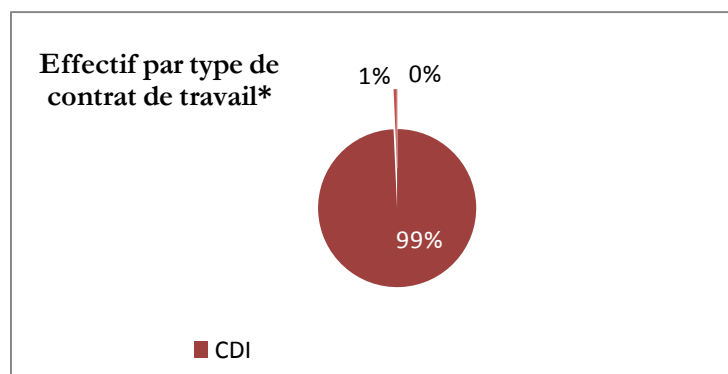
Sociétés	Effectif
Elixens France	47
Elixens UK Ltd	4
Elixens America Inc.	4
Floressence	50
Floressence Chine	9
Bambao	32
Estaroma	28
Bio Inter	13
Elixens	19
Total	206

Effectifs par sexe*



Effectifs par fonction*





* : répartitions hors salariés de Eastaroma, Bambao, Floressence Chine

L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire.

Charges de personnel : Rémunération, intéressement et participation

Rémunération (hors participation) :

K€	2010	2009
Total	7 588	7 551

Compte tenu des résultats 2010, il sera versé une participation d'un montant de 72 K€ aux salariés de Floressence au titre de cet exercice en application des accords de participation et/ou d'intéressement en vigueur.

Formation

La formation en 2010 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

Valeurs d'entreprise

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible. En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

H.2.2 Politique qualité, sécurité et environnement

Elixens intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite.

Protection de l'Homme et de l'environnement

Préoccupation centrale du groupe, la sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance.

Le site d'Elixens France est soumis à autorisation et celui de Floressence est soumis à déclaration.

Les sites appliquent des programmes de sécurité et de protection du personnel.

Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables ou aux produits à risques.

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, l'ensemble du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Nos actions de partenariat avec les établissements locaux d'enseignement supérieur (EBI, Université de Cergy, ESCOM) se sont poursuivies encore cette année avec des cycles de formation et de visites du site par les étudiants.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DIRECCTE /DREAL...). A la date du 31 décembre 2010, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité.

Amélioration de la qualité

La démarche qualité, initiée et soutenue par la Direction depuis l'origine, s'est traduite par le renouvellement en 2010 de la certification ISO 9001 version 2008 de Floressence et d'Elixens France.

La politique qualité du groupe est fondée sur les principes de base suivants :

- l'implication active du management dans la démarche qualité afin de « véhiculer » l'esprit qualité chez le personnel, entretenir sa motivation et son engagement ainsi que sa compétence et définir les axes d'améliorations qui sont ensuite déclinés par les collaborateurs.
- rester à l'écoute des clients afin :

- d'une part de les satisfaire par la fourniture de matières premières, compositions aromatiques et parfumées de qualité conformes à leur cahier des charges, fiables en terme de constance de qualité, de reproductibilité et de traçabilité
 - d'autre part, d'utiliser leurs besoins, demandes et remarques comme facteurs de progrès.
- produire des produits conformes aux exigences réglementaires applicables,
 - améliorer de façon continue l'efficacité de l'ensemble des processus mis en oeuvre dans le cadre de la démarche qualité afin de réduire au maximum les non conformités, les réclamations des clients et les dysfonctionnements internes, être lucide et performant dans leur analyse et dans la détermination des actions préventives et correctives à mener
 - maîtriser tous les processus de travail et leurs traçabilité par des contrôles internes à toutes les étapes des processus, depuis la commande jusqu'à la livraison.

Plusieurs audits clients des secteurs pharmaceutiques, agro alimentaires et cosmétiques ont également été réalisés en 2010 sur le site de Saint Ouen l'Aumône.

D'autre part, le site d'Elixens France est certifié, depuis 2007, ECOCERT, organisme de référence de la certification bio dans le monde.

Audit début 2011 sur le référentiel actualisé de l'association BIO PARTENAIRE, par ECOCERT, ELIXENS France a également obtenu l'attestation formelle le 14 février dernier pour son offre d'huiles essentielles, d'hydrolats, d'eaux florales et de spécialités d'herboristerie issues de son partenariat avec la SICA BIO-PLANTES. Le référentiel parmi les plus exigeants du secteur, combinent le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique avec des exigences en termes de durabilité de partenariat entre producteurs et transformateurs ainsi que des exigences environnementales et sociétales. Un audit est pratiqué annuellement par un organisme officiel agréé indépendant. Au sein de la SICA BIO- PLANTES, ELIXENS France apporte un appui technique de la mise en culture à la commercialisation de la trentaine d'espèces cultivées spécifiquement en Bio. Les techniques de culture, l'adaptation de nouvelles espèces donnent lieu à des échanges réguliers entre les producteurs, l'exploitation du Lycée horticole de Romans et ELIXENS France. Les procédés de distillation, la mise aux normes des produits constituent les autres axes de la coopération technique avec la SICA BIO-PLANTES. Le respect des pratiques de cultures selon le référentiel Biologique est assuré par les audits réguliers des producteurs et un contrôle qualité particulièrement rigoureux au niveau olfactif, physico chimique, chromatographique et des pesticides. L'engagement d'achat exclusif des productions de la cinquantaine de producteurs est inscrit dans une vision à long terme. Les modalités d'achat convenues également à long terme assurent une juste rémunération aux producteurs et un juste prix d'achat aux utilisateurs aval.

Cette orientation complémentaire vers les produits « Bio » et le développement durable témoigne de l'engagement volontaire du groupe Elixens pour le respect de l'environnement tout au long de la chaîne de production et la valorisation des substances naturelles de qualité écologique.

Limitation des nuisances sonores et olfactives

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours d'absorption ont permis de réduire encore les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

H.3. Sanction contre la société prononcée par le conseil de la concurrence

Néant

H.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

H.4.1 Actionnariat

H.4.1.1 Structure du capital de la société et participations directes ou indirectes dans le capital de la société

	Situation au 31/12/2010				Situation au 31/12/2009			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables
YRIEL SARL	1 209 896	53,3%	29,4%	59,0%	1 209 896	51,8%	56,2%	58,8%
M. & Mme Emmanuel ALVES	479 652	21,1%	21,1%	23,4%	479 652	20,5%	23,3%	24,4%
Mme ALVES		0,0%	0,0%	0,0%		0,0%	0,0%	0,0%
M. JP. ABDELLI	98 517	4,3%	4,3%	4,8%	98 517	4,2%	4,7%	4,9%
Mme Carole ABDELLI	102 802	4,5%	4,5%	5,0%	102 802	4,4%	4,9%	5,2%
Sous-total groupe ALVES	1 890 867	83,2%	83,2%	92,2%	1 890 867	80,9%	89,2%	93,4%
Autres nominatifs	1 241	0,1%	0,1%	0,1%	1 241	0,1%	0,1%	0,1%
Public porteur	158 404	7,0%	7,0%	7,7%	258 770	11,1%	6,3%	6,6%
Autocontrôle	221 199	9,7%	9,7%	0,0%	185 106	7,9%	4,5%	0,0%
Total général	2 271 711	100,0%	100,0%	100,0%	2 335 984	100,0%	100,0%	100,0%

H.4.1.2 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

H.4.2 Clauses spécifiques :

Néant

H.4.3 Organes de gestion :

H.4.3.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

En l'absence de clause particulière prévue dans les statuts de la société, les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

H.4.3.2 Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

H.4.3.1 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Néant

H.5. Mention du choix effectué par le conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions (« stock-options ») et aux actions gratuites attribuées aux dirigeants sociaux

Néant

H.6. Texte des résolutions qui seront proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires

Résolution à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du président sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 285 433 €.

L'assemblée donne en conséquence aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice approuvé.

DEXIEME RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 1 473 036 euros.

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 285 433 euros qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	285 433 euros
Prélèvement sur le compte « autres réserves ».....	1 473 912,60 euros
pour former un bénéfice distribuable de.....	1 759 345,60 euros
à titre de dividendes aux actionnaires	1 759 345,60 euros

Le compte « autres réserves » est ainsi ramené à 26 445 861,40 euros.

Le dividende brut par action avant prélèvements fiscaux est de 0,80 euros, étant précisé que les actions

détenues par la société à la date de détachement de ce dividende n'auront pas droit à celui-ci.

Ce dividende sera payable à compter du 20 juin 2011.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2 du Code général des impôts.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont désormais prélevés à la source.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents la société n'a procédé à des versements de dividendes qu'au titre des exercices 2007 et 2009 d'un montant par action respectivement de 0,36 € et 0,8 €.

QUATRIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations et conventions dont ledit rapport fait état, les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLEANT

Les mandats de MISSION AUDIT sise à Tourettes sur Loup (06140) 195 Traverse Petaréou, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Serge Durif domicilié à Nice (06000) 71 boulevard Victor Hugo, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et ceux-ci ne pouvant être renouvelés dans leur mandat du fait que l'article L822-14 du Code de commerce prévoit que les commissaires aux comptes ne peuvent certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes des personnes et entités dont les titres financiers sont admis à la négociation sur un marché réglementé, l'assemblée générale décide de nommer :

- La société ADAM DEMOUCHY & ASSOCIES, représentée par Monsieur Tony ADAM, ayant son siège social 8 rue Andreï Sakharov à Mont Saint Aignan cedex (76130), en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur André Demouchy, 1 Bd Georges Clémenceau à Dieppe (76200) en qualité de commissaire aux comptes suppléant,
pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

SIXIEME RESOLUTION – ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010 à la somme de 15 000 (quinze mille) euros.

Résolution à caractère extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009.

HUITIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, DE BENEFICES, DE PRIMES D'EMISSION OU DE PRIMES D'APPORT

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 601 636 euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président directeur général, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités pour rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée.

NEUVIEME RESOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS RESERVEES AUX SALAIRES DU GROUPE ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie d'émission d'actions ordinaires de la société dans la limite d'un montant nominal maximum de 131 951 euros, représentant 3% du capital actuel.
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que le prix de souscription des actions à émettre devra être fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, pour déterminer les conditions et modalités de mise en œuvre de la ou des augmentations de capital qui seront décidées en vertu de la présente délégation et notamment pour :

- fixer les critères auxquels devront répondre les entreprises faisant partie du périmètre du groupe Elixens pour que leurs salariés puissent bénéficier des augmentations de capital ci-dessus autorisées ;
- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions à provenir des augmentations de capital ;
- arrêter les conditions et modalités des émissions et, notamment, les conditions d'ancienneté pour participer aux augmentations ;
- fixer le nombre d'actions à émettre, le nombre d'actions maximal pouvant être souscrites par salarié, le prix d'émission dans les limites ci-dessus fixées, les délais et modalités de libération des actions émises, les dates d'ouverture et de clôture de souscription ;
- procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières de la société ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

L'assemblée générale fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité durant laquelle cette autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

DIXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou réglementaires et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

I. Autres documents joints ou communiqués en même temps que le rapport de gestion

I.1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices (voir annexe)

I.2. Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe pas à la date d'établissement du présent rapport de plan de stocks options en vigueur.

I.3. Délégations accordées au Conseil d'Administration

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Date de l'AGE	Résolution	Contenu	Utilisation
28-août-08	10 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, le montant nominal des augmentations ne pouvant excéder 20 M€	Non utilisée
28-août-08	11 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social dans un montant limite d'un montant nominal maximum de 14 558 118 €	Non utilisée
25-juin-09	6 ^{ème} résolution – autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 24 mois, de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	Autorisation d'annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, par période de vingt quatre mois, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.	Utilisée

**RESULTATS DE LA SOCIETE ELIXENS SA
AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES**

Nature des indications	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 671 968	4 543 422
Nombre des actions ordinaires existantes	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 335 984	2 271 711
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 517 310	2 600 162	1 037 053	1 886 925	2 382 692
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 8 641 624 >	29 146 215	< 436 228 >	963 465	139 592
Impôts sur les bénéfices	< 1 992 442 >	< 3 456 >	< 98 959 >	< 36 435 >	< 335 632 >
Participation des salariés dues au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 5 289 325 >	27 553 430	< 2 272 409 >	< 1 659 864 >	285 433
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	< 2,74 >	12,01	< 0,14 >	0,43	0,21
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	< 2,18 >	11,36	< 0,94 >	< 0,71 >	0,13
Dividendes attribués à chaque action	-	0,36	-	-	-
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	20	16	19	18	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 324 728	1 359 548	1 105 388	1 278 937	1 352 473
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc....)	568 323	352 005	479 613	526 217	607 028